



Conseil d'administration du 10 mars 2022

Membres en exercice : 52
Membres présents ou supplés : 25
Membres ayant donné mandat : 7
Nombre de voix : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20220050
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 24 février 2022, s'est réuni le 10 mars 2022 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Henri COUDERC, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, M. André HORTH représenté par Mme Lolita ARRIGHI, G^{al} Benoit HOUSSAY représenté par M. Jean-Charles SENEZ, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Hélène MEUNIER, Mme Véronique LIEVEN représentée par M. Xavier CANELLAS, Mme Michèle MANOA, M. Stéphane MAURIN, M. René ROSOUX, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Henri COUDERC, M. Philippe BILLET à M. René ROSOUX, Mme Jeanine BOURRELY à Mme Sylvie COISNE, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD à M. Henri COUDERC, M. Arnaud COLLIN à Mme Catherine CIBIEN, M. Paul-Henry DUPUY à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN à M. André THEROND.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport d'activités 2021 de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-joint.

La directrice,


Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,


Henri COUDERC



Parc national
des Cévennes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de l'établissement public du Parc national des Cévennes





Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de l'établissement public du Parc national pour l'année 2021. Une année à nouveau marquée par des restrictions sanitaires perturbant le quotidien des équipes. Néanmoins, comme l'année précédente, si des événements ont dû être reportés, la continuité de l'activité a pu être assurée.

L'une des actions prioritaires de l'établissement a été la mise en œuvre du plan de relance porté par l'État. L'enveloppe de 2,5 M€ a été allouée à la réalisation de travaux énergétiques sur 7 bâtiments de l'établissement public suite à l'appel à projets immobiliers de l'État et à la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité comme par le lancement d'un nouveau programme de rénovation de l'éclairage public dans 37 communes dans le cadre de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) ou un second appel à projets à destination des agriculteurs pour la plantation de haies mellifères.

Soulignons que cette opération est un vrai succès puisque lors du premier appel à projets, 40 agriculteurs s'étaient portés volontaires sur l'ensemble du territoire. Ce sont ainsi près de 7900 plants qui ont d'ores et déjà été distribués gratuitement afin d'augmenter les ressources, notamment en nectar, pour les pollinisateurs.

C'est avec la même volonté d'améliorer la capacité de résilience du territoire, que le Parc national a souhaité intégrer le projet Natur'Adapt qui vise à mieux prendre en compte le changement climatique dans la gestion des aires protégées.

L'année écoulée aura également été marquée par des tensions liées aux attaques de loup sur le causse de Sauveterre et le mont Lozère où la maladie du charbon a fait son retour et causé la mort de bovins. Dans le cadre du plan loup piloté au niveau national par l'OFB, les agents du Parc recherchent des indices de présence de l'espèce et réalisent des constats suite à des dommages sur les troupeaux. Lors de certains constats, des agressions verbales ont été proférées à l'encontre des agents. Si l'établissement comprend la détresse des éleveurs dans de tels moments, il continue à prôner le dialogue comme dans toutes ses actions.

C'est notamment par le dialogue avec les professionnels du canyoning ou les amateurs de VTT que les enjeux environnementaux et ceux liés aux pratiques ont pu être partagés et conduire à l'adoption de bonnes pratiques en cœur de Parc.

C'est ce même état d'esprit de dialogue et de partage qui anime les démarches d'atlas de la biodiversité communale dont les premiers viennent d'être finalisés et qui sont à l'origine d'une augmentation significative des connaissances dans les communes concernées et demain d'actions de protection.

Enfin, cet été l'établissement a recruté 6 jeunes du territoire pour accueillir les visiteurs sur les sites les plus fréquentés afin de les sensibiliser aux bons gestes à adopter en cœur de Parc, notamment en présence de troupeaux et de chiens de protection. Cette mission qui a été très bien accueillie sera reconduite cette année.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Henri Couderc
Président du conseil d'administration





p5

Les temps forts de l'année 2021

p7

Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Produire et diffuser les connaissances	p. 7
Connaissance	p. 8
Recherche	p.11
Protéger et restaurer	p.13
Surveillance du territoire	p.14
Espèces et milieux	p.15
Patrimoine culturel et paysager	p.16
Accompagner le développement durable	p.19
Agriculture et pastoralisme	p.20
Sylviculture	p.21
Chasse	p.24
Architecture, urbanisme	p.25
Artisanat et activités économiques	p.27
Transition énergétique	p.28
Eau	p.29
Tourisme et activités pleine nature	p.30
Faire connaître et accueillir	p.33
Éducation au développement durable du public scolaire	p.34
Sensibilisation du grand public	p.35
Structures d'accueil	p.38

p39

Le pilotage des politiques

Animation de la charte	p.39
Politiques régionales et nationales	p.41
Politiques européennes et internationales	p.42

p43

Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual	p.43
Massif Causses Gorges	p.45
Massif Mont Lozère	p.47
Massif Piémont cévenol	p.49
Massif Vallées cévenoles	p.51

p53

Gestion de l'établissement public

Autorisations d'emplois	p.53
Autorisations budgétaires	p.53
Réalisations par domaine d'activités	p.54
Les recettes encaissées	p.55
Fonds de roulement et trésorerie	p.56
Marchés publics	p.56

Les temps forts de l'année 2021

Le Covid perturbe (encore) le quotidien de l'équipe du Parc

2021 a de nouveau été marquée par des restrictions sanitaires perturbant le quotidien et le moral des équipes. Plusieurs événements n'ont pu se maintenir comme la traditionnelle « Journée avec le Parc » et la réunion publique sur l'étude hydrogéologique du causse Méjean. Si les conditions le permettent, ils seront reprogrammés au printemps. De même, une manifestation d'ampleur sur « la Nuit » organisée en partenariat avec la commune de Lasalle et la Filature du Mazel pour célébrer la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) est reportée depuis l'été 2020... Gageons qu'elle puisse enfin avoir lieu cette année.



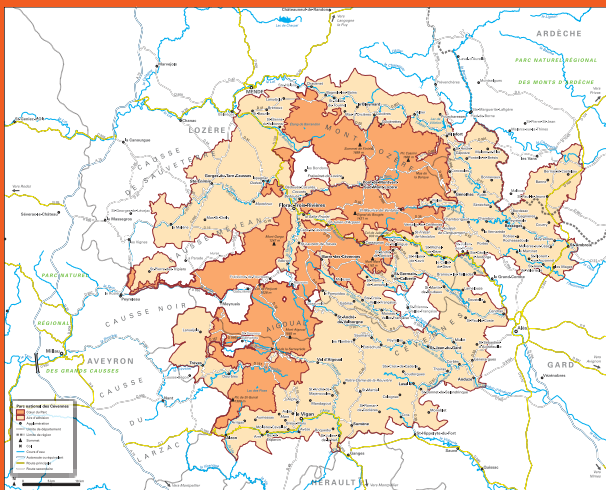
Les parcs nationaux au congrès mondial de la nature

Des agents des parcs nationaux étaient présents au congrès mondial de la nature de l'UICN qui s'est déroulé du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille. Une délégation du Parc national conduite par son président Henri Couderc s'y est rendue. A cette occasion, les présidents des parcs ont rencontré Bérangère Abba, la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, qui a annoncé la création, en 2022, de 20 postes pour les parcs nationaux dont 10 pour le nouveau parc de Forêt. Ce congrès a également été l'occasion pour les agents de sensibiliser le public et des écoliers aux actions conduites par l'établissement au sein du stand *Espace génération nature*.

Un plan de relance de 2,5 M€ pour le territoire

Dans le cadre du programme « *France Relance* » piloté par l'État et qui vise notamment à accélérer la transition énergétique, une enveloppe de 2,5 M€ a été attribuée à l'établissement public. Elle profitera directement au territoire avec 1,7 M€ qui sera consacré au volet biodiversité et 788 000€ à l'appel à projets immobiliers de l'État porté par les préfectures (voir rubrique *Transition énergétique* p 27) . Ainsi, 2 propriétés du Parc, le mas de la Ségalières et la ferme du Bramadou bénéficieront d'une rénovation exemplaire (voir rubrique *Architecture / Urbanisme* p 24/25).





Elles disent oui à la charte

Après avoir lancé 2 campagnes d'adhésion à la charte en 2014 et 2017, l'établissement a programmé une troisième et dernière campagne fin 2020. Les communes avaient jusqu'au 15 février 2021 pour s'engager dans ce projet collectif de préservation des patrimoines et de développement durable. Saint-Pierre-des-Tripiers, Mas-Saint-Chély, La Vernarède et Les Plantiers ont franchi le pas portant ainsi le nombre de communes adhérentes au Parc à 113. Les délibérations prises par les conseils municipaux en faveur de l'adhésion à la charte ont été validées lors du conseil d'administration du 11 mars dernier et par le préfet de région.

Deux visites préfectorales dans le Parc

Le 24 septembre dernier, Marie-Françoise Lecaillon, préfète du Gard, accompagnée de Jean Rampon, sous-préfet d'Alès et de Saadia Tamelikecht, sous-préfète du Vigan, s'est rendue à l'observatoire astronomique du lac des Pises afin d'échanger avec le président du Parc, Henri Couderc, le vice-président, Alexandre Vigne, et la direction de l'établissement public au sujet du label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) et du pastoralisme. La visite s'est poursuivie à la Maison de l'Aigoual, au col de la Serreyrède, afin d'aborder la question de l'attractivité du territoire et de son développement économique.

Le 28 septembre, Valérie Hatsch, préfète de Lozère, a assisté à une curée de vautours sur le site historique de Cassagnes. Ce déplacement, initié par la LPO, a permis d'évoquer l'ensemble des éléments factuels autour des vautours qui a suscité beaucoup de débats ces derniers mois. L'intérêt et l'utilité des placettes de dépôt pour les éleveurs ont été rappelés, et la préfète s'est engagée à faire avancer les discussions sur des bases factuelles.



Le PNR des Pyrénées ariégeoises s'intéresse à la RICE

En septembre, une délégation de 16 membres du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises a séjourné 3 jours sur le territoire afin d'échanger sur la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).

Une rencontre avec le président du Parc, Henri Couderc, et la direction de l'établissement a permis de présenter la RICE. La délégation a également rencontré 3 élus de Florac-Trois-Rivières et Bédouès-Cocurès, des communes impliquées dans la rénovation de l'éclairage public.



Enfin, une séquence avec les agents du Parc en charge du tourisme, de l'accueil et de la sensibilisation a été organisée. Elle s'est poursuivie avec la rencontre d'un propriétaire de gîte marqué *Esprit Parc National* partenaire de la RICE. Le séjour s'est clôturé par une soirée à l'observatoire astronomique du lac des Pises.



Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

Dans quel but ?

Au-delà de l'intérêt de collecter et partager des données sur la biodiversité et les patrimoines culturels afin d'améliorer les connaissances, les exemples d'utilisations concrètes de ces données ne manquent pas.

Citons celles collectées et synthétisées dans le cadre des ABC qui éclairent les acteurs communaux sur les choix d'actions opérationnelles à mettre en œuvre.

Certaines données sont très attendues et stratégiques comme les indices (photos, crottes...) collectés sur la présence du Loup. En effet, après validation par les services de l'État, ils doivent permettre de renforcer l'information des éleveurs, et la protection des troupeaux.

D'autres encore sont le support d'interventions pédagogiques en milieu scolaire. A titre d'exemple, les données de suivi avec des balises GPS des Gypaètes barbus réintroduits sont riches d'enseignement pour comprendre les déplacements des oiseaux, y compris au-delà du territoire.



Connaissance



ABC : 18 communes engagées

A ce jour, 18 communes du territoire du Parc sont engagées dans un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Les premières à s'être lancées dans cette démarche ont achevé ou sont en cours d'achèvement de la dernière étape : le plan d'action en faveur de la biodiversité.

Son élaboration est une étape décisive et l'une des plus complexes de l'ABC (beaucoup d'énergie déjà mobilisée, des connaissances à analyser, des sujets sensibles soulevés, un fort engagement attendu des élus municipaux...). Arphy et Florac-Trois-Rivières ont su relever ce défi avec l'appui du Cogard et de l'ALEPE.

Génolhac, Saint-Privat-de-Vallongue, Val-d'Aigoual et La Malène sont dans la dernière ligne droite et devraient finaliser leurs documents durant le premier semestre

2022.

Une fois de plus, la commune de Florac a joué un rôle de laboratoire avec un travail en ateliers qui a permis de partager les enjeux et de co-construire le plan d'action avec des associations, des institutions et des habitants. Les 24 mesures retenues ont été validées par le conseil municipal et une première démarche de sensibilisation des propriétaires forestiers a été organisée dès le mois de décembre.

L'année a également été marquée par la mise en œuvre des premiers programmes d'animations et d'inventaires d'Ispagnac et du duo composé par Saint-André-Capcèze et Ponteils-et-Brésis. Malgré un contexte sanitaire contraignant, les municipalités ont su générer une belle mobilisation.

La finalisation des premiers projets a été l'occasion de réaliser une évaluation de nos modalités d'accompagnement. Cette analyse a confirmé la qualité du travail effectué en inter services et le niveau d'investissement humain important (évalué à 150 jours de travail par projet pour les premières communes). Elle a abouti à des propositions d'adaptation qui devraient permettre à l'établissement, dès cette année, de mieux dimensionner le volume d'accompagnement, de suivre la mise en œuvre des plans d'actions communaux et d'assurer un meilleur équilibre entre les projets (les demandes étant nombreuses).

En décembre dernier, les candidatures conjointes des communes d'Alzon et d'Arrigas ont été retenues dans le cadre du nouvel appel à manifestations d'inté-



Mieux connaître la Pie-grièche méridionale

La Pie-grièche méridionale est un passereau rare et menacé en Europe. Elle est présente uniquement dans la péninsule ibérique et le Sud-Est de la France. Sur le territoire du Parc, elle est présente sur le causse Noir, le causse Méjean et le causse de Sauveterre, ce dernier constituant sa limite de distribution septentrionale en Europe. Elle recherche les milieux ouverts chauds et secs avec une strate herbacée discontinue pour chasser des insectes, avec quelques buissons d'épineux épars pour nicher. C'est donc une espèce typique des habitats agro-pastoraux des causses sur le territoire du Parc, où sa population est estimée entre 20 et 40 couples.

Avec des effectifs en régression en Europe et en France et une population estimée à moins de 1000 couples nicheurs en France, un plan national d'actions a été mis en œuvre sur cette espèce par le ministère de la Transition écologique. Sa biologie et son écologie demeurent relativement mal connues. En partenariat



avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de la région PACA, le Parc national a mis en place un programme de baguage qui vise à mieux connaître la dynamique de la population présente sur les causses (dispersion des individus, survie des jeunes et des adultes, fidélité aux sites de nidification) ainsi que ses exigences écologiques en termes d'habitat et de ressources alimentaires. Ce programme, qui se déroulera sur plusieurs années, devrait permettre de mieux comprendre les facteurs environnementaux influençant la dynamique de cette population.

8 nouvelles espèces découvertes ou confirmées !

L'année 2021 aura été riche en surprises puisque la présence de 8 nouvelles espèces a été identifiée ou confirmée sur le territoire du Parc.

▶ 3 orthoptères (sauterelle, grillon et criquet) :

▶ Le Fourmigril sombre (*Myrmecophilus fuscus*)

Il a été observé à plusieurs reprises par un habitant de Vialas. Les *Myrmecophilus* sont un genre à part chez les orthoptères, puisqu'ils vivent, comme leur nom l'indique, dans les fourmilières, et ressemblent plus à des larves de blattes de 3 mm qu'aux autres orthoptères ! C'est aussi une nouvelle espèce découverte pour la Lozère.

▶ Le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*)

Sa présence a été confirmée lors de l'inventaire ABC réalisé à Pontails-et-Brésis. Cette espèce, largement représentée en France, vit dans les zones humides de basse altitude, et n'était pas connue en Lozère.

▶ La Decticelle varoise (*Rhacocleis poneli*),

Bien implantée en région PACA, cette sauterelle a été contactée sur la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française à l'aide d'un détecteur d'ultrason. C'est aussi une nouvelle espèce découverte pour la Lozère.

▶ 1 papillon diurne :



▶ Le Miroir (*Heteropterus morpheus*)

Si ce papillon de jour avait déjà été observé en Lozère, il a été repéré pour la première fois sur le territoire du Parc en juillet dernier sur la commune de Brenoux. Il se distingue par une teinte jaune et des taches blanches cerclées de noir bien visibles sous les ailes. Ce papillon de petite taille au vol rapide et vif est généralement localisé dans les landes humides, les marais, clairières et lisières des bois jusqu'à 1200 mètres d'altitude. A l'échelle de la région Occitanie cette espèce est quasiment menacée.

▶ 1 papillon nocturne :

▶ La Sésie Frelon (*Sesia apiformis*)

Contrairement à ses apparences et à son nom, cet insecte n'est pas un frelon mais un papillon de nuit ! Autre particularité, il vole de jour. La Sésie Frelon a été découverte pour la première fois dans le Parc national et en Lozère en juin dernier à Quézac. Sa chenille se nourrit principalement de vieux peupliers. Son mimétisme avec le Frelon vise à le protéger des prédateurs.



▶ 1 plante à fleurs

▶ Le Trèfle alpestre (*Trifolium alpestre*)

Bien que son nom le rapproche du trèfle alpin (*Trifolium alpinum*), il ressemble plus au trèfle des prés (*T. pratense*). Parmi la trentaine de trèfles que compte le territoire, le trèfle alpestre fait partie des grandes raretés dont seulement une mention ancienne et 2 pointages assez récents indiquaient l'existence sur le territoire. C'est sur le bord sud du causse de Mende qu'une belle station a été découverte au-dessus de Langlade, en juillet dernier par deux agents du Parc. L'espèce mérite donc de poursuivre les recherches notamment dans la zone cœur.

▶ 2 mammifères :

▶ La Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*)

La plus grande chauve-souris d'Europe occidentale (envergure de 50 cm) a été observée sur la partie nord de l'Aigoual. Même s'il existait quelques données acoustiques sur ce massif et sur le secteur Causses-Gorges, l'observation et la découverte d'un gîte dans une cavité de Hêtre creusée par un Pic noir et abritant plus de 50 individus est une belle surprise.



▶ Le Raton laveur (*Procyon lotor*)

En octobre dernier, un piège vidéo installé par un agent du Parc près d'un ruisseau à Ispagnac a filmé de nuit un raton laveur ! Sa présence n'avait jamais été officiellement confirmée. L'espèce s'observe surtout dans le Nord Est de la France où elle se serait implantée dans les années 60 à partir d'un camp militaire américain. Aujourd'hui, il existe d'autres noyaux de populations en Gironde et dans le Massif Central (Allier, Haute Loire, Puy de Dôme...). Depuis les années 90, quelques observations ponctuelles ont été signalées en Lozère sans qu'une réelle implantation ne soit constatée.



Première liste commentée des abeilles sauvages

Dans le cadre de sa stratégie scientifique 2014-2020, l'établissement public s'est engagé dans une démarche de synthèse des connaissances sur différents groupes biologiques.

En 2019, un premier inventaire des abeilles sauvages présentes dans le Parc national a ainsi été confié à David Genoud, spécialiste de ce groupe qui compte en France métropolitaine près de 1 000 espèces. Grâce aux collectes de terrain réalisées sur le territoire du Parc et à un important travail bibliographique, l'établissement vient de publier cette année la première liste commentée des abeilles sauvages (*hyménoptères apiformes*), qui dresse un état des lieux des connaissances de l'ensemble des espèces présentes et identifiées à ce jour sur le territoire du Parc. Depuis 1899, 264 espèces d'abeilles sauvages ont été observées de façon ponctuelle ou régulière sur le territoire dont 199 en cœur de Parc. La base de données du Parc comporte actuellement 2659 données géo-référencées d'apiformes sur 221 mailles de présence (1 km x 1 km). Cette liste commentée donne de nombreuses informations sur la distribution des espèces sur le territoire, mais aussi sur la biologie et l'écologie des 68 espèces considérées comme à fort enjeu de conserva-



tion sur le territoire du Parc en tant qu'espèces rares et menacées. Pour ces dernières, les textes s'accompagnent de photos.

Par ailleurs, une importante collecte d'abeilles sauvages a aussi été réalisée par David Genoud et par les équipes de recherche de l'INRA d'Avignon et de l'ITSAP (Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation) dans le cadre d'une thèse. Les individus collectés sont en cours d'identification par les spécialistes européens. Assurément, cette nouvelle collecte d'individus va permettre d'enrichir cette première liste commentée par la découverte de nouvelles espèces pour le territoire du Parc. La liste commentée est téléchargeable sur notre site internet : www.cevennes-parcnational.fr



La Chevêchette d'Europe s'installe dans le Parc

La Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*) est la plus petite espèce de rapace nocturne d'Europe. Sa taille est comparable à celle d'un étourneau avec une hauteur de 16 à 17 cm pour le mâle et de 18 à 19 cm

pour la femelle. Le poids moyen est de 60 g pour le mâle et de 80 g pour la femelle.

Sa présence était attendue en Cévennes en raison de la continuité de son expansion depuis le début des années 1990-2000 dans les massifs montagneux des Alpes, du Jura et des Vosges occupés historiquement par l'espèce en France et de celle, plus récente, dans le Massif central et les Pyrénées audoises.

Elle était activement recherchée suite au contact d'un individu sur le massif de l'Aigoual en 2016. Des circuits automnaux répartis sur les différents secteurs favorables à son habitat, les plus vieux peuplements diversifiés avec des résineux, ont été réalisés chaque année. C'est à cette occasion qu'un autre individu a été contacté début septembre 2020. Il aurait passé l'hiver 2021 sur son site sans preuve de reproduction.

L'automne 2021 a révélé l'apparition de l'espèce dans les milieux où elle était attendue, notamment sur les massifs de l'Aigoual et du mont Lozère.

En effet, en septembre, six individus ont été contactés sur le mont Aigoual et 3 sur le mont Lozère, dans des secteurs bien distincts sur les deux massifs. A noter également la présence de l'espèce hors Parc, sur le secteur du Goulet, au nord de la vallée du Lot.

L'année 2022 permettra peut être d'observer la première reproduction de l'espèce dans le Parc !

Renforcement des outils de suivis d'espèces

Parallèlement à la mise en place de protocoles de terrain relatifs au volet « suivis biodiversité » de la stratégie scientifique, l'établissement a renforcé son système d'information de façon à stocker et rendre accessibles les données collectées. Ainsi, un module de suivis génériques a été créé dans GéoNature. Ce module permet de gérer des données de protocoles articulées en 3 niveaux : des sites (nom, type, localisation), sur lesquels des visites (dates, observateurs) sont réalisées pour faire des observations (espèces).

Actuellement, ce module permet d'assurer la collecte des données issues des protocoles de suivis suivants : Œdicnèmes, Chouette chevêche, Dalle à orpins (suivis de l' Apollon).

Par ailleurs, ce module a été publié sous licence libre ce qui a permis à de nombreuses structures naturalistes de s'en emparer et de configurer leurs propres protocoles (https://github.com/PnX-SI/gn_module_monitoring/).

Concernant le suivi de la reproduction des rapaces, le Parc national a préféré adopter un outil national, PNA

Oiseaux, porté par la DREAL Occitanie plutôt que de créer son propre outil . Ce rapprochement a été réalisé en deux phases : un test de l'outil en 2020 pour le Circaète Jean-le-Blanc, puis une extension de l'outil à l'ensemble des espèces suivies à partir de 2021.



Recherche



Une thèse sur les interactions entre les activités agricoles et apicoles sur le mont Lozère

Dans le contexte du travail engagé par le Parc sur les pollinisateurs, une deuxième thèse sur ce sujet a débuté sur le territoire. Cette thèse est réalisée par Gabriel Gonella et encadrée par Cécile Barnaud et Marc Deconchat de l'INRAE de Toulouse (UMR Dynafor : Dynamiques et Écologie des Paysages Agri-Forestiers) et par Axel Decourtye de l'UMT PRADE (Protection des abeilles dans l'environnement), en partenariat

étroit avec Léo Mouillard-Lample, doctorant à l'UMR abeilles et environnement de l'INRAE d'Avignon.

L'objectif de cette thèse sera de comprendre les interactions entre apiculture et pratiques agro-pastorales sur le mont Lozère, à travers la question des ressources florales des paysages agro-pastoraux.

L'été dernier, un stage de fin d'études a permis de réaliser un état des lieux des systèmes et des pratiques agricoles du mont Lozère, en lien avec sa géomorphologie et son histoire agricole. La stagiaire a rencontré de nombreux agriculteurs et autres acteurs du mont Lozère. Ce travail sert de base au doctorant qui a également rencontré des apiculteurs et des agriculteurs de son côté. La connaissance des systèmes de production agricoles permettra de mettre en évidence les facteurs de la production de ressources florales issues des agro-systèmes et utiles aux différents systèmes de production apicoles.

Au-delà d'une simple juxtaposition des activités sur le territoire, le travail en cours explore la diversité des contextes d'interaction entre apiculteurs et agriculteurs. Si le caractère discret et mobile de l'apiculture dans les paysages est un frein aux échanges et à une bonne connaissance mutuelle et des enjeux respectifs des apiculteurs et des agriculteurs, les échanges professionnels, institutionnels ou informels entre ces deux communautés professionnelles, semblent de plus en plus fréquents.



Étude hydrogéologique : le Tarn capte les eaux du causse

L'étude hydrogéologique du causse Méjean lancée en 2016 par l'établissement public et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) s'est achevée en 2020. Son objectif était de mieux connaître le fonctionnement des eaux souterraines de ce vaste plateau calcaire, les ressources en eau constituant une préoccupation majeure pour ce territoire, dans un contexte avéré de changement climatique et d'augmentation des besoins.

Une colloque grand public devait être organisé en 2021 afin d'en présenter les principaux résultats mais, en raison de la situation sanitaire, cet événement a été reporté au printemps 2022. En revanche, les journées

du Karst organisées avec l'Association Française de Karstologie (AFK) en partenariat avec l'établissement public à destination des professionnels se sont déroulées en septembre dernier et ont associé présentations en salle et sorties sur le terrain.

L'étude montre que dans 95 % des cas, l'eau pluviale tombant sur le causse termine sa course dans la Tarn après un périple souterrain pouvant durer entre 1 jour et 1 mois. La Jonte capte très peu les eaux du causse. Une autre découverte concerne la taille des bassins d'alimentation en eau. Les résultats remettent en cause l'hypothèse selon laquelle Castelbouc serait la plus grande source du causse. C'est en fait la source des Ardennes à La Malène qui abrite la plus grande surface avec 87 km² suivie de Castelbouc avec 78 km². Au vu de ces résultats, les réserves en eaux souterraines potentiellement accessibles se situent donc en bordure ouest du causse au niveau de la source des Ardennes.





2. Protéger et restaurer

Les actions de protection conduites sur le territoire du Parc sont toujours effectuées en lien avec un ou plusieurs acteurs locaux. En effet, il n'y a pas d'espaces « sous cloche » dans le cœur de Parc. Dans les forêts en libre évolution, la chasse et la randonnée ont leur place. Parmi les centaines de tourbières et autres zones humides, rares sont celles qui ne sont pas valorisées par la pâture. Parfois, des exclos sont constitués pour soustraire durant un temps, une portion d'espace à un type d'activité : dans ce cas un partenariat ou une contractualisation est établi avec le gestionnaire et/ou le propriétaire.

La zone dite de « protection forte » du Parc, le cœur, est ainsi dynamique, vivante et en évolution permanente. Les partages d'expériences et les expérimentations se renouvellent régulièrement.



Surveillance du territoire

Des autorisations pour encadrer les activités

En 2021, le nombre de demandes d'autorisations instruites s'élève à 334 soit une augmentation de 10% comparativement à l'année précédente (304). 330 autorisations ont été délivrées et 4 demandes ont fait l'objet d'un refus.

Parmi les thématiques en augmentation, les autorisations pour la réalisation de tirs d'élimination de Sanglier

“ **330 autorisations** ont été accordées ”

hors de la période de chasse. Elles sont passées de 11 à 23 : cette évolution traduit l'accroissement des dégâts mais aussi le renouvellement d'autorisations préalablement délivrées pour un mois considérant la persistance de dégâts à certains endroits.

Les demandes pour des manifestations publiques ou sportives ont légèrement augmenté avec toutefois des annulations consécutives à la crise sanitaire.

Enfin, les demandes pour la cueillette de plantes sauvages sont passées de 14 à 20. Elles concernent essentiellement le mont Lozère. En effet, ce massif abrite de belles populations de Myrtille et Airelle, Gentiane jaune,

Arnica et Pied de chat, qu'il convient de gérer durablement en maintenant la ressource à un bon niveau de dynamique de renouvellement.

Sur les **330** autorisations accordées,

48 % (soit 159) concernent des travaux dans plusieurs domaines :

- 98 : architecture (bâti et travaux publics)
- 22 : agriculture
- 11 : eau
- 15 : forêt
- 13 : activités de pleine nature (travaux de signalétique...)

52 % (soit 171) concernent diverses activités :

- 43 : circulation
- 21 : manifestations sportives
- 22 : prises de vue avec ou sans survol
- 12 : manifestations publiques
- 13 : faune (prélèvement/transport/détention)
- 6 : campement
- 23 : tir d'élimination (Sanglier)
- 20 : cueillette
- 3 : création d'activité nouvelle
- 1 : capture de chien errant
- 7 : survol

Veille et police de l'environnement : une action de sensibilisation renforcée en été

La priorité donnée aux contacts avec les habitants permanents n'a pas failli en 2021, au bémol, du respect des gestes barrières et des contraintes inhérentes à cette période de crise sanitaire. Le contact direct est toujours privilégié dans le cadre de l'activité de veille du territoire afin de renseigner, informer et sensibiliser les résidents permanents en priorité, mais aussi les résidents secondaires. L'objectif est de permettre aux habitants de la zone réglementée du cœur de développer leurs activités en compatibilité avec la réglementation à respecter. Cette mission réalisée par les gardes moniteurs et chefs d'équipes du service connaissance et veille du territoire a mobilisé 21 agents aussi bien en semaine que durant les week-ends, et ce à hauteur d'environ 1000 jours.

Concernant les actions de police de l'environnement, 152 contrôles ont été réalisés : 62% étaient conformes et 38% ne l'étaient pas. 232 jours ont été consacrés à ces actions. Les priorités portent sur la circulation et le



stationnement sur les pistes réglementées, le fait de passer une nuit dans un véhicule et les feux. Des opérations ponctuelles dédiées aux contrôles de l'activité de ramassage de champignons se sont déroulées. Ces actions ont été réalisées pour certaines en partenariat avec l'OFB, la gendarmerie (réserviste en Lozère), ou encore, l'ONF.

En 2020, année particulière avec l'accueil de nouveaux publics peu familiers de la réglementation cœur de Parc, 98 amendes forfaitaires avaient été dressées. 2021 a été beaucoup plus calme avec 43 amendes.

Le travail réalisé par les 6 agents saisonniers de terrain en juillet et août a très probablement contribué à limiter les infractions par une meilleure information des usagers.

Comme chaque année, la priorité demeure la sensibilisation. Ainsi 325 avertissements oraux ont été délivrés, autrement dit, des rappels à la réglementation alors même qu'elle est enfreinte.

Espèces et milieux

Vautours fauves: une étude sur la ressource alimentaire mise à leur disposition sur les placettes

Les vautours fauves sont maintenant régulièrement aperçus au nord du Massif central ce qui provoque l'inquiétude d'éleveurs peu habitués à leur présence. Selon certains, ils seraient à présent trop nombreux. En cause : le « nourrissage » par les placettes. Face à cette perception, un travail d'enquête réalisé par le Parc a permis de quantifier précisément le tonnage et la saisonnalité des cadavres d'animaux domestiques déposés par les éleveurs des Grands Causses sur leurs placettes d'équarrissage individuelles. Grâce aux données collectées auprès de 56 éleveurs, il a été possible d'extrapoler les tonnages mensuels de la ressource alimentaire déposés par les éleveurs sur 103 placettes. 157 tonnes de ressource alimentaire ont été mises à disposition des vautours en 2020 via le réseau d'équarrissage naturel.

Les besoins annuels théoriques pour nourrir la population de Vautour fauve des Grands Causses ont été estimés à 222 tonnes. De grandes variations saisonnières sont observables. Durant la principale période d'agnelage, de février à avril, une importante ressource alimen-

taire est disponible. Au contraire, pour les huit derniers mois de l'année, la ressource alimentaire déposée sur les placettes individuelles ne satisfait pas les besoins théoriques de la population. Il semble évident que, sur ces huit mois consécutifs, les vautours trouvent une part importante de leur alimentation en dehors des placettes actives. Le suivi des déplacements de quelques vautours équipés de GPS a permis de confirmer de nombreuses curées en dehors des placettes. La majorité de ces curées concerne des cadavres d'animaux d'élevage et, dans une moindre part, des cadavres d'animaux sauvages. L'enquête réalisée auprès des 56 éleveurs a aussi mis en évidence que 100% des éleveurs sont satisfaits du service d'équarrissage naturel apporté par les vautours.

“ 100% des éleveurs sont satisfaits du service d'équarrissage naturel ”

Si la consolidation des populations de Vautour moine, Vautour percnoptère et du Gypaète barbu reste une priorité en termes de conservation, l'accroissement de la population de Vautour fauve n'est plus un objectif en soi. Elle est suffisamment importante actuellement pour constituer une population viable. La ressource alimentaire disponible sur le territoire

des Grands Causses est identifiée comme le facteur déterminant pouvant à moyen terme réguler naturellement cette population. Dans ce cadre, autoriser la création de placettes pour maîtriser et réguler les dépôts, et réaliser un contrôle renforcé des dépôts sauvages hors cadre réglementaire et sanitaire, sont des priorités dans l'objectif de contenir l'accroissement de la population.





L'écosystème subalpin : un refuge fragile

Les sommets du mont Lozère et de l'Aigoual dominés par des landes et des pelouses parsemées de chaos rocheux, de sources et de pierriers, constituent un paysage emblématique souvent associé au pastoralisme. Ces milieux ouverts d'altitude sont typiques de l'étage subalpin qui est aussi l'espace de prédilection pour l'Arnica (*Arnica montana*) et la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) mais aussi pour des espèces plus rares comme la Pulsatille du printemps (*Pulsatilla vernalis*) et le Lys de St-Bruno (*Paradisea liliastrum*).

Si la carte des étages de végétation du Parc place la limite inférieure de l'étage « subalpin » à 1500m, le zonage de cet étage reste à préciser sur le terrain. Sur la base de la répartition des types de végétation et de la

flore qui le caractérisent, les limites peuvent descendre plus bas sur le versant Nord et remonter à plus de 1500m sur le versant Sud. En 2020, une étude du Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc Roussillon a démontré l'existence de cet étage sur l'Aigoual et a placé la limite inférieure médiane à 1460 m.

Les inventaires botaniques réalisés depuis 2010 soulignent l'importance de cet écosystème en tant que refuge pour une trentaine d'espèces à affinités boréales ou alpines : notamment avec la découverte d'une dizaine de nouvelles espèces, en milieu humide (Malaxis des marais, *Hammarbya paludosa*), dans les landes (Euphrasie naine, *Euphrasia minima*) ou dans les pelouses (Agrostide des rochers, *Agrostis rupestris*).

Cet étage peut spontanément se boiser et la hêtraie subalpine à ail victorial en est un aspect tout autant que la pinède sylvestre sur lande à myrtille. Mais globalement, du fait de contraintes climatiques, édaphiques (relatives au sol) et orographiques (reliefs montagneux), cet étage correspond naturellement à une vaste mosaïque de bois, de landes et de pelouses dont la dynamique de colonisation par les arbres et la croissance végétale sont lentes. De ce fait, c'est un écosystème particulièrement fragile face aux perturbations humaines (brûlage, dérochage...) dont la majorité des groupements végétaux sont à enjeu fort (habitats de la directive).

Des études écologiques sont à poursuivre pour mieux connaître cet écosystème et apprécier à sa juste valeur ce monument naturel.

Patrimoine culturel et paysager

Des reporters du paysage

Se mettre dans la peau d'un reporter lors d'une sortie sur le terrain afin de déterminer ce qui constitue le caractère des paysages du Parc, puis repérer les évolutions de ceux-ci : c'est la proposition faite par l'établissement public aux membres de son conseil d'administration (CA). Entre le printemps et l'été, 5 balades ont été organisées sur les différents massifs.

Cette démarche permet de porter un regard éclairé sur les paysages du territoire puis de confronter les points de vues lors d'une séance du CA. Des attentes, des avis et la définition de valeurs communes du territoire ont été mis en lumière. Les échanges sur site ont également été l'occasion d'aborder les pratiques et de faire émerger des idées d'actions vers le territoire. Il a notamment été question des chaos granitiques, des paysages agro-pastoraux, du soin apporté aux chantiers de pistes, de la diversité des paysages, des villages et de l'urbanisation.

La prise en compte de ce qui constitue le caractère des paysages dans le travail quotidien des agents de l'établissement et les dynamiques observées sur le terrain nécessitent d'évoquer ces sujets avec les instances de l'établissement, qui peuvent appuyer les réflexions et les avis.



3 nouvelles balades seront programmées dans les prochains mois dans les vallées et le piémont cévenols. Sur place, une rencontre avec un acteur local (élu, agriculteur, forestier) permettra de confronter les regards et d'enrichir la lecture des paysages du Parc.

Un plan paysage agricole à Montméjean

Le pôle architecture, urbanisme et paysage de l'établissement accueille Céline Jolly, apprentie-paysagiste et étudiante à l'école d'Angers, jusqu'en août 2022. L'équipe a proposé de mettre à profit son temps de travail au Parc pour lancer une démarche expérimentale : mettre en place un « plan paysage » sur une exploitation agricole.

Il s'agit d'une action collective, que Raymond Sabatier, éleveur à Montméjean (Ispagnac), a accepté de conduire avec l'équipe du Parc. L'objectif est de dresser un diagnostic partagé des paysages de l'exploitation, en compagnie d'un groupe de personnes constitué par l'agriculteur (voisins, familles, amis...), de déterminer les enjeux et de dresser un plan d'action permettant de concilier pratiques agricoles et caractère des paysages.

La démarche se veut conviviale : balade, pique-nique, projection de photos et création de cartes collectives. Cette première action permettra d'affiner une méthode afin de la dupliquer sur d'autres sites.

A Montméjean, les enjeux identifiés vont désormais



mobiliser les agents du Parc qui affineront les diagnostics et apporteront leur expertise. Une dernière rencontre de travail avec l'exploitant aura lieu au printemps 2022. Les thématiques abordées seront liées à la biodiversité, la forêt, au changement climatique et au patrimoine vernaculaire.

Les propositions qui en découleront seront alors versées au plan paysage, qui pourra constituer un fil conducteur pour les années à venir, en termes de travaux sur le territoire de l'exploitation, d'ores et déjà constitué d'une mosaïque de paysages très intéressante.

Les paysages photographiés de jour comme de nuit

L'Observatoire photographique des paysages (OPP) mis en place par l'établissement en 2018 est un outil de sensibilisation à destination du grand public et des acteurs du territoire. Une seconde campagne photographique s'est déroulée en 2021 sur les 19 sites sélectionnés et selon les mêmes dispositions techniques que pour la précédente campagne. Cette démarche, construite en collaboration avec l'Entente Causses et Cévennes qui dispose également d'un OPP, permet de comparer les clichés des paysages du Parc au fil du temps. Les photographies sont reconduites tous les 3 ans sur les mêmes sites. L'établissement dispose désormais de deux séries de clichés, les évolutions des paysages peuvent d'ores et déjà être constatées de manière objective. Les photos seront mises en ligne sur un site internet dédié, hébergé par l'Entente Causses et Cévennes.

Par ailleurs, suite à la labellisation Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), l'établissement a innové en réalisant un observatoire photographique des paysages nocturnes (OPPN). Une collaboration avec Guillaume Cannat, journaliste scientifique et photographe, a permis de construire cette démarche unique. 11 sites répartis sur le territoire ont fait l'objet d'une prise de vue nocturne. 2 éléments majeurs ont été photographiés et pourront faire l'objet de comparaison lors des prochaines campagnes : le halo lumineux lointain et l'éclairage artificiel des vallées habi-

tées. Le travail réalisé vient compléter les études et travaux liés au label RICE. Il démontre que la pollution lumineuse provient essentiellement de l'extérieur du territoire : les halos des grandes métropoles sont perceptibles depuis le Parc. C'est à l'échelle locale que la pollution lumineuse des villes du Parc a un impact fort. Le programme de modernisation de l'éclairage et de sensibilisation à l'extinction de nuit est donc essentiel. Le résultat de ce travail sera visible lors de la seconde campagne de prise de vues nocturne dans 5 ans.

Notons que la campagne photographique a identifié le causse Méjean, comme un lieu exceptionnel pour l'observation du paysage nocturne.



Centre d'archives et de documentation de Génolhac : état des lieux

Dans la perspective du départ de Pauline Roux, responsable du centre, à la fin de l'année 2021, l'établissement a souhaité faire un état des lieux de la situation, précédant la définition d'une politique de redynamisation de la structure.

Une chargée de mission a été embauchée pendant 6 mois pour numériser les documents qui pouvaient l'être aisément et pour aider la responsable à finaliser le traitement du fonds Jean Pellet. Ce sera chose faite à la fin du premier trimestre 2022.

Le statut de chaque fond (don, prêt...) sera précisé grâce à une mission ad hoc début 2022, les archives publiques de ces fonds seront transférées aux centres

d'archives départementaux du Gard et de la Lozère. A l'issue de cette première étape, la politique documentaire du centre pourra être établie. Elle aura pour objet de définir les stratégies de conservation, acquisition / acceptation des fonds, procédure de « désherbage documentaire » ... en lien avec les usages et publics envisagés mais aussi avec l'existence d'autres fonds sur le territoire. Ce sera la principale mission de la personne recrutée en 2022 qui assurera par ailleurs la gestion quotidienne du centre et notamment la réponse aux demandes de prêts ou consultation des documents. La consultation sur place restera possible dans les mêmes conditions que précédemment (un jour d'ouverture par semaine et à la demande) même si en 2021 cela a concerné très peu de personnes (27).

2022 devrait par ailleurs être l'occasion d'expérimenter une nouvelle forme de valorisation des ressources du centre avec notamment des lectures au jardin qui pourraient être organisées avec des partenaires comme Le Club cévenol.





3. Accompagner le développement durable

En dépit du contexte sanitaire, les dynamiques initiées en 2020 ont pu se poursuivre en maintenant un lien privilégié avec le territoire.

Les premières sous-commissions agricoles, instances consultatives constituées d'agriculteurs représentatifs du territoire, se sont réunies sur chaque massif. Elles ont été le lieu d'échanges riches et constructifs et ont permis d'identifier les sujets à approfondir en fonction des spécificités locales. Leur intérêt a été confirmé et de nouvelles réunions sont programmées cette année.

2021 aura notamment été marquée par l'appel à projets « Plantons des haies mellifères » qui a remporté un grand succès, l'organisation de la seconde édition du concours forestier Sylvotrophée, la réalisation de travaux énergétiques sur les bâtiments de l'établissement public où encore l'engagement de 13 professionnels du canyoning en faveur de sa pratique raisonnée.



Agriculture et pastoralisme

Les éleveurs s'intéressent aux prairies naturelles

Les prairies naturelles sont encore trop peu nombreuses sur le territoire du Parc. Elles représentent seulement 750 ha en cœur de Parc soit 1 % de la surface agricole utile. Pourtant, contrairement aux prairies temporaires qui doivent être régulièrement entretenues pour produire, les prairies naturelles demandent moins de travail, d'intrants et de semences et elles présentent de nombreux atouts : qualités nutritionnelles et sanitaires, réservoirs de biodiversité, création de paysages typiques et résilience aux aléas climatiques.

Le Parc national a lancé au printemps dernier une expérimentation auprès de 12 agriculteurs. Des conseils ont été apportés à 5 d'entre eux afin de faire évoluer leur pratiques. 7 ont quant à eux expérimenté la duplication de leurs prairies, et 3 agriculteurs ont déjà réalisé l'opération. Ils ont choisi une « prairie source » avec une grande biodiversité (plus de 50 espèces) et dont la productivité est bonne. Suite à un inventaire floristique complet pour connaître les espèces à récolter, une seconde parcelle a été identifiée pour recevoir les semences de la « prairie source ».



L'été dernier, un transfert de foin et deux moissons ont été réalisés. Dans le cas du transfert, le foin est fauché à la rosée afin que les graines collent entre elles puis il est andainé, bottelé, transporté et éparpillé sur la parcelle receveuse, le même jour. Dans le cas de la moisson, l'agriculteur conserve son foin. Les graines sont stockées et sont semées à l'automne sous couverture avec d'autres céréales ou au printemps. Les premiers résultats de la duplication seront visibles entre un et deux ans. Chez l'un des premiers éleveurs à avoir testé l'expérience en 2020, une prairie prometteuse s'est installée.

Franc succès de l'opération « Plantons des haies mellifères »

L'établissement public a pour ambition de faire du Parc national un territoire accueillant pour les pollinisateurs.

Suite aux canicules et aux sécheresses successives, les abeilles manquent de nourriture. Afin d'augmenter les ressources en nectar et en pollen, l'établissement public du Parc a lancé fin 2020 un appel à projets « Plantons des haies mellifères » à destination des agriculteurs du territoire. 40 porteurs de projets ont répondu favorablement à cet appel. Une liste de 23 plants leur a été proposée : Alisier blanc, Noisetier, Merisier, Sureau Noir, Frêne commun, Chèvrefeuille des bois, Pommier sauvage... des essences locales adaptées aux différents sols, alternant arbres et arbustes et avec des floraisons échelonnées.

Les agriculteurs ont été accompagnés par le Parc ainsi que ses partenaires, le Copage pour la Lozère et Agrofoot pour le Gard, dans la conception de leur pro-

jet, le choix des essences (6 au minimum), le lieu d'implantation de la haie (prise en compte de l'intégration paysagère et des propriétés du sol) et sa longueur (entre 100 m et 2 km).

Près de 7900 plants financés à 100 % par l'établissement public ont été distribués entre janvier et février dernier avec des piquets, des gaines de protection et un paillage biodégradable. En amont une formation a été dispensée pour présenter les différentes étapes de la plantation de haie.

En contrepartie, le porteur de projet devra s'engager à ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur 25 m de part et d'autre de la haie et à la maintenir au moins 15 ans.

Fin 2021, grâce à une aide financière accordée par l'État dans le cadre du plan « France Relance », un second appel à projets « Plantons des haies mellifères » a de nouveau été lancé à destination des agriculteurs. 14 se sont portés volontaires. Enfin un 3^e appel à projets a été lancé auprès des collectivités.

“ Près de 7900 plants financés à 100 % par l'établissement public ”





Une étude de faisabilité sur le label « Accueillons les pollinisateurs »

Dans le cadre d'une convention de coopération de deux ans avec l'OFB, le Parc national a mené une étude de faisabilité sur un projet de labellisation « Territoire accueillant pour les pollinisateurs ». L'étude a été finalisée en décembre dernier.

Quatre grandes thématiques ont été mises en lumière afin de prendre en compte de façon globale l'accueil des pollinisateurs sur un territoire. Il s'agit de :

- ▶ l'amélioration de la connaissance des enjeux liés aux pollinisateurs locaux et à leurs habitats ;
- ▶ le développement durable de l'apiculture ;

- ▶ la mise en œuvre d'actions avec les divers acteurs locaux ;
- ▶ la sensibilisation.

Les échanges au sein du comité de pilotage et des commissions thématiques ont abouti sur une série de recommandations pour la ou les structures qui souhaiteraient poursuivre dans cette voie. Des bases de ressources techniques telles qu'une grille d'analyse des territoires, un cahier des charges et une boîte à outils, ont été élaborées et seraient à finaliser avant d'être mises à disposition pour des territoires volontaires.

Si un label est envisageable, ce n'est pas pour autant une fin en soi. Il s'agit bien d'un moyen réfléchi dans l'objectif d'encourager l'émergence de projets territoriaux ambitieux en matière de protection des pollinisateurs. À ce titre, d'autres moyens sont envisageables : il serait notamment pertinent de compléter un ou plusieurs dispositifs existants, pour y intégrer les enjeux d'accueil des pollinisateurs. À titre d'exemple, plusieurs pistes ont été proposées pour faire évoluer le dispositif *Territoires engagés pour la nature* en ce sens. Cela pourrait aussi être imaginé sur d'autres labels, comme *Villes et villages fleuris* ou encore *APicité*.

Au-delà de la création d'un label ou de l'apport de compléments à des dispositifs existants, la mise en place d'un réseau de territoires pilotes sur l'accueil des pollinisateurs pourrait être une première étape, afin d'engager une dynamique collective sur la base d'expériences portées localement.



Le sylvopastoralisme expérimenté sur le mont Lozère

L'établissement public du Parc a souhaité expérimenter des pratiques en sylvopastoralisme sur une parcelle dont il est propriétaire. Ces pratiques permettent une mise en valeur forestière, pastorale et écologique dans un contexte de changement climatique qui se manifeste notamment par des périodes de sécheresse prolongée rendant les ressources herbacées plus rares en période estivale.

La parcelle retenue, louée au groupement pastoral du Mas de la Barque qui intégrera le projet sylvopastoral dans sa gestion, s'étend sur 2,5 ha.

Le chantier a été financé grâce aux contrats Mazonots et a été attribué au GIE du Cèdre, une entreprise locale spécialisée dans les travaux forestiers et la gestion des milieux naturels. Les travaux se sont déroulés à l'automne dernier et ont consisté en la suppression des branches basses sur les vieux arbres ainsi qu'une grande partie de leur régénération.

Les branches débitées au sol se dégraderont rapidement et l'espace libéré permettra le passage du trou-



peau. La mise en lumière du sol facilitera également le développement de la strate herbacée. Le pâturage a déjà débuté sur la parcelle.



Aménagement d'un verger conservatoire à Quézac

Dans le cadre du projet d'aménagement du Pré aux Clercs à Quézac, il a été proposé de créer un verger avec des variétés locales fruitières. Cette initiative fait suite au travail engagé par le Parc avec l'association *Vergers de Lozère* pour développer et enrichir ses collections de variétés fruitières locales présentes au verger de Ventajols et créer ainsi un réseau de vergers conservatoires sur le territoire.

L'objectif d'un verger conservatoire est de faire connaître les intérêts des variétés locales ou en voie de disparition qui sont, pour celles qui nous concernent, parfaitement adaptées au contexte géo-climatique des Cévennes, et de les diffuser auprès des agriculteurs et des habitants.

Or, pour obtenir un label de verger conservatoire, il est nécessaire qu'un double de la collection soit présent sur un deuxième site.

Ainsi, une convention a été signée entre la commune Gorges du Tarn Causse, *Vergers de Lozère* et l'établis-

sement public. Cette convention prévoit un accompagnement technique de la part de l'association pour former les employés municipaux et pour l'implantation du verger (choix des variétés, conseil pour les plantations et la taille, journées d'animation), un accompagnement financier du Parc et une implication de la commune pour la mise à disposition des terrains et l'entretien du verger.

Les emplacements des arbres ont été matérialisés par piquetage dans le Pré aux Clercs, sous les bons conseils de Jackie Brard, co-président de *Vergers de Lozère*. Les arbres proviendront des pépiniéristes attirés de l'association, notamment Albert Douchy, arboriculteur situé en cœur de Parc et bénéficiaire de la marque *Esprit Parc national*.

On y retrouvera des variétés présentes à Ventajols, mais aussi d'autres plus spécifiques à la vallée du Tarn, comme la poire Diva, découverte près de la source de Quézac. La liste des variétés a été proposée par Sabine Rauzier, co-présidente de *Vergers de Lozère* et spécialiste de la détermination de fruits au centre de pomologie d'Alès.

Sylviculture

Des îlots de sénescence en forêt privée

Dans le cadre du projet « forêts anciennes » coordonné par l'association des parcs naturels du massif Central (IPAMAC) et financé par l'État et l'Europe, le Parc national a travaillé sur quatre actions en faveur des forêts anciennes (forêts existantes depuis au moins la moitié du XIX^e).

L'une d'elles concernait le renforcement de la trame de vieux bois en forêt privée. Cette trame correspond à l'ensemble des arbres et des groupes d'arbres (jusqu'à plusieurs hectares) que l'on garde volontairement jusqu'à leur sénescence. Maillant le territoire, elle permet de conserver une biodiversité, particulièrement en espèces qui se nourrissent de bois morts mais aussi de toute la chaîne alimentaire qui en découle, tout en gérant le reste des parcelles forestières avec notamment des récoltes de bois.

Mais ce n'est pas le seul intérêt du maintien d'arbres sénescents : en conservant cette biodiversité liée aux bois morts, le propriétaire forestier favorise également sa forêt en améliorant la régénération, la régulation des pathogènes, le maintien de la fertilité des sols, la pollinisation... et plus généralement sa résistance et sa résilience.

Aussi, les agents du Parc incitent les propriétaires à conserver des îlots de sénescence et des arbres isolés, par exemple à l'occasion des diagnostics écologiques réalisés en cœur de Parc en amont de la rédaction des plans de gestion des forêts.



En aire d'adhésion, le Parc n'ayant pas à se prononcer sur les plans de gestion des forêts privées, ce projet a été l'occasion de rencontres avec des propriétaires. Avec l'appui du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'établissement a sensibilisé 5 propriétaires forestiers, qui ont ensuite donné leur accord pour le maintien jusqu'à leur mort naturelle d'arbres ou d'îlots d'arbres. Les techniciens du Parc ont ainsi proposé la meilleure localisation, tenant compte des enjeux environnementaux, afin de ne pas compromettre la gestion de la forêt. Ils ont ensuite matérialisé à la peinture la localisation de ces îlots ou arbres et ont relevé leurs coordonnées GPS afin d'assurer leur pérennité.

Du sud de l'Aigoual à l'est du mont Lozère en passant par la vallée du Tarn, ces nouveaux îlots de sénescence participent à faire des forêts du Parc national un territoire plus accueillant pour la biodiversité.

La parcelle de la forêt de Fretma et Cavalade remporte la 2^e édition du SylvoTrophée

En partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC), le Parc a organisé la 2^{ème} édition du concours forestier SylvoTrophée afin de valoriser la gestion durable des forêts. Cette gestion dite « multifonctionnelle » prend en compte les fonctions économiques, sociales et environnementales d'une forêt.

4 parcelles étaient en lice : la forêt de Camp Figoux (Soustelle et Cendras), la forêt communale de Banne, la forêt de Conches (Ventalon en Cévennes) et la forêt de Fretma et Cavalade (casse Méjean).

Suite à la visite du jury en mai dernier, la parcelle de Fretma et Cavalade propriété du groupement foncier rural SOMICAL représenté par Sylvie Coisne et Léa Barré a été désignée lauréate du concours.

Cette parcelle s'étend sur 29 ha en cœur de Parc national. Elle est située dans une forêt abritant des espèces à fort enjeu patrimonial comme le Circaète Jean-le-Blanc, la chouette de Tengmalm ou le Sabot-de-Vénus.

Outre le Pin noir, elle comporte également des épicéas et a fait l'objet de plantations d'enrichissement par



petits collectifs de cèdres, érables et hêtres. Elle est gérée à base de coupes légères et fréquentes permettant le maintien du couvert forestier. De même, une coupe d'amélioration avait été effectuée en 2013 en tenant compte des enjeux paysagers et de la biodiversité.

Lors de sa visite, le jury a relevé de nombreux points forts. S'agissant de la gestion sylvicole, les efforts de diversification des essences et le choix de la conversion vers la sylviculture irrégulière à couvert continu ont été soulignés. Sur le volet écologique, la richesse de la biodiversité, l'utilisation d'essences feuillues autochtones et l'association entre des écosystèmes forestiers et les milieux ouverts du causse ont été remarqués. Du point de vue socioculturel, le jury a salué la mise en valeur des éléments paysagers et culturels qui rendent la forêt accueillante pour le visiteur.



Lancement du marteloscope des Pises : place aux jeunes !

Outil destiné à sensibiliser à la multifonctionnalité des forêts, le marteloscope des Pises, en forêt domaniale de l'Aigoual, en cœur de Parc, a été inauguré par des classes du lycée du Vigan et du nouveau master sciences du bois de Montpellier.

Après des séquences d'acquisition de connaissances, en petits groupes, les étudiants se sont glissés dans la peau d'un forestier dans un parc national, lors d'un martelage fictif. Ils devaient choisir les arbres à couper, dans la limite du taux de prélèvement imposé ici (futaie irrégulière) en précisant la raison de la coupe : arbre arrivé à l'âge d'exploitabilité, régénération à favoriser,

arbre de plus grande qualité sylvicole à pourvoir en lumière...

Dans le même temps, ils ont identifié et désigné des arbres de plus forte valeur écologique en expliquant le choix de cette conservation ad vitam : nid de rapace, espèce rare (Chouette de Tengmalm, lichen Degelia), arbre-habitat offrant le gîte et le couvert à un cortège d'espèces souvent invisibles, ou de très gros diamètre...

Au final, une synthèse, illustrée de graphiques et d'indicateurs, leur permet de visualiser le résultat de leurs choix et les conséquences prévisibles sur le milieu : le potentiel d'accueil en biodiversité a-t-il été amélioré ? Le volume de bois d'œuvre récolté stockera quelle quantité de carbone ?

Ce marteloscope situé sur la commune de Dourbies a été mis en place dans le cadre du partenariat permanent entre l'ONF et l'établissement public. Il complète un panel d'actions et d'études communes menées en faveur de la préservation de la biodiversité et des patrimoines.

Dans la forêt d'exception de l'Aigoual, le marteloscope permet d'apprendre à reconnaître et à s'emparer des différents enjeux (biodiversité, production de bois, paysage, ressourcement du public) et à résoudre l'équation de leur conciliation sur une même forêt. Au-delà des scolaires, l'objectif est que cet outil soit déployé vers d'autres publics, comme les élus.



Chasse

Des plans de chasse satisfaisants

Du fait de la mobilisation des chasseurs et cela malgré les restrictions sanitaires liées au confinement notamment lors du mois de novembre 2020, les taux de réalisation des plans de chasse pour la campagne 2020-2021 sont satisfaisants : 77% pour chevreuil et 75% pour le cerf.

La phase d'expérimentation visant à repousser la chasse au-delà de la période de brame sur 3 secteurs très fréquentés se termine après 3 années qui ont permis de mesurer la variabilité des facteurs entrant en jeu et la nécessité de s'adapter en fonctions des aléas (conditions climatiques, présence abondante de champignons, contraintes sanitaires...). Sa réussite peut être plus particulièrement analysée au travers de la réalisation du plan de chasse du cerf sur la zone de tranquillité du mont Lozère qui présente les enjeux majeurs tant au titre des « équilibres forêt-ongulés sauvages » qu'au niveau de la fréquentation touristique pendant le brame. En dépit d'une période de chasse amputée de plus de 50 jours en début de saison, les plans de chasse sont réalisés de manière satisfaisante sur les 3 années grâce à l'implication des

chasseurs locaux et l'appui renforcé du technicien chasse de l'établissement. Cette expérimentation met en lumière la nécessaire complémentarité des modes de chasse individuels et collectifs pour une efficacité maximale sur une période restreinte. Comme sur l'ensemble du cœur, la réalisation des plans de chasse sur ces zones reste conditionnée par une météo clémente de décembre à février. La préservation de la période de brame est une mesure appréciée des partenaires et des usagers comme en attestent les nombreux retours positifs.

Fort de ce constat, et en étroite collaboration avec l'association cynégétique du Parc national, le conseil d'administration a entériné le report de chasse au-delà de la période de brame sur ces 3 secteurs pour la campagne de chasse 2021/2022.



Le déploiement de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique se poursuit

Son site internet a été enrichi des résultats des suivis de l'indice nocturne (comptages au phare effectués chaque printemps afin d'évaluer l'abondance des populations) réalisés depuis 2012. Le contexte sanitaire a cependant, pour la deuxième année consécutive, empêché la réalisation de la campagne annuelle.

Les relevés de consommation et d'abroustissement des

arbres effectués par le Parc national, l'ONF et le CRPF ont en revanche pu avoir lieu sur les 318 placettes réparties sur le mont Aigoual.

De mars à août 2021, une stagiaire ingénieure forestière a réalisé une étude sur la possibilité de suivre les peuplements sensibles aux dégâts d'abroustissement par télédétection satellitaire. Si les résultats sont décevants quant au potentiel d'utilisation de cette méthode, ce stage a été particulièrement riche d'enseignements sur les approches envisageables pour effectuer ces suivis.

À l'automne, 5 diagnostics sylvicoles ont été réalisés par l'établissement et ses partenaires afin d'évaluer l'impact des dégâts de cervidés sur une sélection de peuplements forestiers parmi ceux signalés via le site de l'observatoire.

En novembre, 4 réunions ont été organisées (Florac, Le Bleyard, L'Espérou, Meyrueis) afin d'informer les chasseurs des suivis par indicateur de changement écologique (ICE), il s'agit d'une méthode développée par l'OFB et mise en œuvre dans le Parc national visant à évaluer l'équilibre entre les populations de cervidés et leur habitat. L'attention des participants a été attirée sur les points de vigilance à respecter lorsque l'on participe aux comptages nocturnes ou que l'on pèse un faon. En fin de séance, des pesons électroniques leur ont été remis afin d'améliorer la précision et la finesse des suivis (mesures de poids). Au total, 84 chasseurs ont assisté à ces réunions et 83 pesons électroniques ont été distribués.

Architecture, urbanisme

Tout savoir sur les enduits extérieurs naturels !

Le cahier de recommandations « Les enduits extérieurs », réalisé en collaboration avec l'École d'Avignon, est paru au printemps. Tiré à 1600 exemplaires, consulté ou téléchargé plus de 200 fois à partir du site internet du Parc national, il est également disponible auprès de l'École d'Avignon. Son accueil est très positif et un retraitage est programmé cette année.

Il inaugure une nouvelle collection de guides pratiques du Parc national, destinés aux habitants - les porteurs de projets et toutes les personnes - intéressées par la rénovation du patrimoine bâti dans le Parc national. Cette collection a pour but d'apporter un conseil technique approfondi : les clés de compréhension et une méthode décomposée en étapes pour mener à bien le chantier, la description des techniques traditionnelles, matériaux, outils et gestes, des recettes naturelles et un carnet d'adresses fourni. Son approche pédagogique est renforcée par une illustration abondante, mixant photographies légendées et dessins techniques commentés pour guider l'observation et expliciter le vocabulaire spécialisé. Gratuite, cette collection est



proposée au format papier ainsi qu'en téléchargement en ligne à partir du site internet du Parc national.

Par ailleurs, Ce cahier s'accompagne d'une mallette de ravalement. Réalisée en 3 exemplaires, elle contient une collection d'échantillons d'enduits et de couleurs que l'on trouve couramment sur le territoire.

Cette mallette et ce cahier de recommandations constituent des outils complémentaires permettant aux agents du service architecture du Parc de conseiller les habitants qui souhaitent rénover leur bâti.

Deux autres cahiers en collaboration avec l'École d'Avignon ont été lancés en 2021 : les menuiseries traditionnelles (parution au printemps 2022) et les maçonneries traditionnelles (fin 2022). Les sujets suivants, programmés dans cette collection, feront l'objet d'autres partenariats : bioclimatisme et rénovation écologique, abords et pierre sèche, toitures en lauzes.



Rénovation exemplaire de la Ségalières

Propriété du Parc national depuis 1978, l'ancien mas de la Ségalières situé en cœur de Parc dans la vallée de Trabassac à Sainte-Croix-Vallée Française, a été rénové dans les règles de l'art. Ce logement a été occupé par un agent du Parc jusqu'en 2013. Le projet consistait à allier performances énergétiques et bioclimatiques afin de répondre à l'évolution des besoins contemporains, dans le respect des règles architecturales et patrimoniales qui s'appliquent en cœur de Parc.

La bâtisse en pierre de schiste est construite sur 3

“ Une verrière pour assurer 30 % des besoins de chauffage ou de climatisation ”

niveaux. Elle a été intégralement conservée pour préserver la valeur patrimoniale de l'édifice. C'est également le cas pour un passage voûté en schiste et un escalier ruelle. Dans une démarche de réemploi, les portes en fer forgé, les fenêtres en bois de châtaignier et le carrelage du séjour ont été conservés. Un poêle à granulés a été connecté au chauffage central existant.

Une serre bioclimatique de 10 m² a été construite sur le passage en voûte existant afin de renforcer la luminosité. Les autres ouvertures ont été conservées. La serre, véritable batterie thermique, assurera 30 % des besoins de chauffage ou de climatisation. Elle se compose d'une ossature bois et les façades nord et est ont été enduites à la chaux pour limiter l'impact paysager. Seule la façade sud est vitrée afin de respecter la réglementation relative aux ouvertures. Cette serre abrite un escalier qui permet de réorganiser la distribution des différents niveaux de la maison en gagnant de l'espace à l'intérieur. De plus, la toiture en lauze de schiste et les cheminées ont été conservées. L'isolation a été renforcée par l'ajout d'une couche de 20 cm de laine de bois. Un soufflage de ouate de cellulose a été réalisé sur

les murs extérieurs. Le chantier a été réceptionné début 2022 et le logement sera loué à l'année.





3 nouveaux logements au Bramadou

L'établissement public a pour ambition de faire revivre sa propriété, une ancienne ferme située au Bramadou sur la commune de Barre des Cévennes, en y accueillant un projet d'habitat participatif. Un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021 afin d'identifier un collectif d'habitants est resté infructueux. Néanmoins, l'établissement public a confirmé sa volonté de mettre en location ce bâtiment dans le cadre d'une démarche d'habitat participatif. L'ancienne ferme sera rénovée de manière exemplaire sur le plan architectural et selon des principes d'efficacité énergétique globale. Ce projet est rendu possible par le soutien financier du plan « France Relance » piloté par l'État.

Les études de conception préalables au chantier ont débuté à l'automne dernier avec le recrutement d'une équipe d'architectes (Atelier Lafont, Seba Expert) qui travaille activement à la formulation d'un projet prenant en compte les éléments du programme déjà établi. Les architectes proposeront des éléments de confort

modernes et des aménagements intérieurs contemporains, dans le respect de l'esprit des lieux et des éléments remarquables de ce patrimoine bâti.

Le bâtiment existant sera rénové en créant trois logements de surfaces comprises entre 50 et 110 m², afin de redynamiser la vie locale en accueillant de nouveaux habitants permanents. Ces logements auront un accès direct à des extérieurs privés et partagés.

L'organisation des espaces extérieurs valorisera les atouts du site notamment par la récupération de l'eau et la réhabilitation des bancels de culture. Les aménagements seront également réalisés en tenant compte de la présence d'une station d'orchidée, espèce patrimoniale et protégée.

Les travaux débuteront à l'issue d'études préalables qui seront finalisées début 2022. De son côté, la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes réalise une extension du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur

avec le soutien du Parc, de façon à faire face aux besoins ne pouvant être couverts par la source.



Artisanat et activités économiques

Mettre en valeur 3 cols emblématiques

L'établissement public du Parc participe au programme Laupabro qui vise (comme son prédécesseur Laubamac), avec 10 partenaires, à développer et consolider les filières artisanales de la pierre sèche et de la lauze à l'échelle du Massif central.

L'action portée par le Parc national a pour objectif de promouvoir l'utilisation contemporaine de la pierre sèche dans l'aménagement de l'espace public. L'établissement public a recruté deux stagiaires, Alicia Juge et Manon Diekmann, toutes deux jeunes diplômées de l'École de la Nature et du Paysage de Blois. Encadrées par l'équipe du Pôle Architecture, Urbanisme et Paysage, elles ont travaillé durant trois mois sur 3 sites : les cols du Perjuret, de Montmirat et de Jalcreste. Ces sites ont été choisis pour leur situation géographique : ce sont de véritables portes d'entrée du Parc national.

Après des échanges avec les collectivités concernées et des professionnels, les stagiaires ont établi un diagnostic pour chacun des cols. Ils ont en commun le fait d'être des lieux habités et de se situer à proximité d'espaces agropastoraux (draille). En outre, ils connaissent un important trafic routier, leur signalétique routière est difficile à lire, ce sont des espaces de rencontre et les paysages qui les entourent sont peu mis en valeur... Pour chaque site, une esquisse paysagère a été élaborée afin de proposer des aménagements destinés à mettre en valeur la vue sur les paysages, donner

au public l'envie de s'arrêter et sécuriser l'arrivée des véhicules sur les lieux.

Les principales propositions d'aménagement, utilisant la technique et l'esthétique des ouvrages en pierre sèche concernent :

- ▶ une fontaine lavogne, une draille et une placette caladée, un muret promontoire et des places de stationnement au col de Perjuret,
- ▶ une passerelle, une promenade arborée et des zones de stationnement au col de Montmirat,
- ▶ une table d'orientation, un chemin pas d'âne, un jardin méditerranéen, une calade piétonne, un promontoire et des zones de stationnement pour le col de Jalcreste.

Les travaux ont été présentés aux collectivités concernées et un livret, reprenant les idées et les propositions en pierre sèches, sera édité et mis en ligne sur le site internet du Parc.



Le réseau *Esprit Parc* National s'agrandit



18 nouveaux prestataires touristiques et producteurs ont fait leur entrée dans le réseau des bénéficiaires de la marque Esprit Parc National portant à 204 le nombre de produits et services disponibles sur le territoire. Après de très bons résultats d'audits, 10 hébergements, 2 sorties accompagnées, 1 séjour de découverte et 5 produits agricoles ont reçu la marque Esprit Parc National. Par ailleurs, 5 produits touristiques ont reçu, en plus, le label « partenaire de la RICE » afin de distinguer leur engagement en faveur de la valorisation et la préservation de l'environnement nocturne.



En 2021, une seconde campagne de renouvellement de contrats pour les bénéficiaires historiques de la marque s'est déroulée. Sur les 24 candidats au renouvellement pour les produits touristiques, 15 ont reçu un avis favorable suite à l'audit. Certains n'ont pas

souhaité poursuivre leur engagement pour plusieurs raisons : départ à la retraite, changement d'activité ou réalisation de travaux. Concernant les résultats d'audit, le niveau général est très bon, les prestataires mettent en œuvre de nombreux projets, un critère doit toutefois être amélioré : le suivi de la consommation (eau et/ou électricité) qui n'est pas appliqué par 8 prestataires touristiques. Ce point pourra faire l'objet d'échanges lors des journées de la marque sur les massifs ou de formation.

S'agissant des produits agricoles, 5 contrats sur 6 ont été renouvelés.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de contrôle intermédiaire piloté par l'OFB qui a pour objectif de s'assurer que la promesse faite aux clients est

respectée pendant toute la durée du contrat, 2 sorties de découverte ont été tirées au sort et auditées dans le Parc national. Toutes deux étaient conformes aux exigences de la marque. Pour les produits agricoles, 4 producteurs de fruits et légumes et 1 producteur viande ont été contrôlés et un seul présentait une légère non conformité.



Transition énergétique

Des travaux énergétiques sur les bâtiments du Parc

Après les travaux de réfection et d'isolation de la toiture du siège du PNC à Florac en 2020, l'établissement a poursuivi ses investissements pour l'entretien et l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine bâti. Grâce aux financements obtenus dans le cadre du « Plan de relance », les toitures de 5 bâtiments situés à Génolhac, Pont de Montvert Sud Mont Lozère, Cassagnas, Ventajols et Barre des Cévennes ont pu être rénovées et isolées, les chaudières à fioul ont été remplacées par des chaufferies bois dans 3 bâtiments situés à Génolhac, Barre des Cévennes et Ventajols. Cette année, une autre chaudière à bois devrait être installée au Gîte d'Aire de Côte. L'établissement public aura ainsi supprimé la quasi-totalité des chaudières fioul de ses propriétés conformément aux recommandations de l'État. Seuls deux appoints fioul subsisteront au siège du Parc à Florac.

Selon les estimations réalisées avant travaux sur l'ensemble des bâtiments concernés, les consommations d'énergie devraient être réduites de 40% et les émissions de gaz à effet de serre de 92% soit 60 tonnes de CO2 économisées par an, ce qui équivaut à 60 allers-retours Paris / New-York en avion. Ces chiffres devront



être confirmés et précisés grâce au suivi des consommations réelles.

Au-delà de l'efficacité énergétique des travaux, l'établissement s'est appliqué à rechercher une performance environnementale globale en réemployant les lauzes issues de la réfection de la toiture du siège et en utilisant des isolants bio-sourcés chaque fois que cela a été possible. Côté biodiversité, lors des travaux sur la toiture du siège du massif des vallées cévenoles et d'un logement à Cassagnas un gîte destiné à accueillir les chauves-souris Pipistrelles a été installé.

Le montant total de travaux réalisé s'élève à 670 000€, entièrement réalisés par des entreprises locales, contribuant ainsi à l'économie du territoire.



500 000 € pour poursuivre la modernisation de l'éclairage public

Dans le cadre du plan « France Relance » de l'État, l'établissement public du Parc a obtenu une enveloppe de 500 000 € pour lancer un nouveau programme de rénovation de l'éclairage public en lien avec le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) obtenu en 2018.

Grâce à ce nouveau programme, 2005 lanternes seront rénovées selon les critères techniques du guide de l'éclairage de la RICE dans 37 communes de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche par les syndicats de

“ 2005 lanternes seront rénovées ”

l'énergie SDEE 48, SMEG 30, SDE07, Alès Agglo ou des entreprises. Les nouveaux luminaires limiteront l'impact sur la biodiversité et, en raison

de leur économie d'énergie, il permettront de réduire nettement la facture d'électricité des communes.

Ce nouveau plan de modernisation permettra de réaliser une économie d'énergie de 1500 mégawatt heure (équivalent à la consommation électrique annuelle de 300 foyers), 146 tonnes de CO2 et une diminution de 194 472 € de la facture annuelle d'électricité de l'ensemble des communes concernées par ce nouveau programme.

D'ici fin 2022 – début 2023, ce seront au total 9600 points lumineux qui auront été rénovés grâce à des financements européens Feder et au plan « France Relance ».



Comment fonctionnent les zones humides de Montals Vacquier et Cham du Pont ?

Suite à l'appel à projets « Zone humides » lancé par l'Entente Causses et Cévennes sur l'eau du bassin Adour Garonne, l'établissement public s'est associé à l'ONF et au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont pour travailler sur 2 complexes de zones humides en cœur de Parc : la Cham du Pont sur la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère et le secteur de Montals – Vacquiers sur la commune de Dourbie.

L'objectif de ce travail qui se poursuivra jusqu'en 2024 est d'optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques de l'ensemble des deux complexes humides et d'agir sur les dysfonctionnements éventuels.

En 2021, les actions réalisées sont les suivantes :

- pour la Cham du Pont :

- ▶ réalisation d'une cartographie précise des habitats



naturels avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (CEN) ;

- ▶ réalisation d'une étude géologique du secteur pour mieux comprendre les écoulements de l'eau ;
- ▶ mise en place des appareillages de suivis piézométriques (mesure de profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine par rapport à la surface) à l'aide de sondes placées sur l'ensemble du complexe (enregistrant des mesures une fois par heure) permettant de mieux définir la part des différents types d'alimentation des secteurs humides (précipitation directe, ruissellement, ou encore circulation par la nappe, si elle existe).

- pour Montals Vacquiers :

- ▶ le projet fait suite aux actions de restauration de continuité écologique et de zones humides entreprises en 2018,
- ▶ mise en place des appareillages de suivis piézométriques afin de comprendre l'alimentation des zones humides et les liens hydrologiques entre elles.

D'ici à la fin 2022, ces suivis vont permettre de proposer un modèle de fonctionnement hydrologique des 2 complexes et des actions à mettre en œuvre si certains points sont dysfonctionnels à l'horizon 2023 - 2024.



Étude de l'impact de la culture de l'oignon doux sur la qualité des eaux

En 2019, l'établissement et la profession agricole ont engagé des démarches pour comprendre et mesurer la pollution potentielle de l'eau liée à la culture d'oignon doux sur le bassin de l'Hérault. L'objectif du protocole mis en place pour 2 ans dans le cadre d'un programme FEADER – Agence de l'eau est de suivre en continu la pluviométrie et les écoulements à l'exutoire d'un bassin versant cultivé d'oignons doux afin de déterminer les flux de produits phytosanitaires dans les eaux. Une première campagne de mesure s'est déroulée dans le secteur de Mandagout en 2019. L'année 2020 a été blanche en raison de la crise sanitaire.

Par ailleurs, suite à la survenue de 2 crues ayant rendu l'accès au point de mesure initial impossible, en 2021, les suivis ont dû être réalisés dans un autre secteur, sur la vallée de Taleyrac.

Les cours d'eau de la vallée de Taleyrac ont été suivis grâce à des échantillonneurs passifs (capteurs laissés dans l'eau) durant toute la saison de culture des oignons. 2 points ont été suivis, l'un en amont de la zone de culture et l'autre en aval de la vallée, afin d'intégrer l'ensemble des flux de la vallée cultivée.

Les informations acquises à Mandagout ont pu être confirmées à Taleyrac. Des molécules utilisées pour la culture de l'oignon doux sont bien retrouvées dans les eaux sur les deux bassins versants. Le dimétomorphe (fongicide) semble être le phytosanitaire représentatif de l'impact du maraîchage sur les milieux. En parallèle, d'autres phytosanitaires utilisés pour différents usages, des herbicides et des fongicides (plus spécifiquement sur Taleyrac) sont retrouvés, montrant les autres activités agricoles présentes. La technique de suivi a permis d'identifier les molécules réellement présentes sur le territoire. La réalisation d'études quantitatives pourraient apporter un éclairage complémentaire sur les concentrations mesurables.



Tourisme et activités de pleine nature

VTT Enduro dans les gorges : concertation et consensus

La rive gauche des gorges du Tarn située en cœur de Parc national, héberge plusieurs espèces animales à fort enjeu de conservation. C'est le cas pour 5 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : le Vautour fauve, le Faucon pèlerin, l'Aigle royal, le Pic noir et le Crave à bec rouge. Elles sont particulièrement sensibles au dérangement durant leur période de reproduction et de nourrissage des jeunes. Par ailleurs, 2 espèces rares sont présentes sur le territoire : le Merle bleu et le Martinet alpin.

Suite à la ré-ouverture de sentiers par des pratiquants et face à la nécessité de mieux partager les enjeux environnementaux dans les gorges du Tarn et de la Jonte, l'établissement a engagé une vaste concertation avec les pratiquants du vélo de la Lozère et de l'Aveyron, le comité départemental du cyclisme de la Lozère, l'association Mountain Bikers Foundation, les acteurs du tourisme, les communes, les communautés de communes, le Parc naturel régional des Grands Causses, le conseil Départemental de la Lozère, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lozère, la LPO Grands Causses, la Fédération de Chasse de Lozère et les offices du tourisme.

Un diagnostic de l'ensemble des sentiers utilisés par les vététistes, et en particulier pour le VTT-enduro, a été conduit, caractérisant les enjeux naturalistes, leur intérêt

pour la pratique, leur statut de propriété et les éventuelles interactions avec d'autres usagers.

Sur ces itinéraires recensés, un consensus a été trouvé sur :

- ▶ les sentiers pouvant être utilisés en tout temps, sans risque de porter atteinte à l'environnement et avec l'autorisation des propriétaires,
- ▶ les sentiers nécessitant une vigilance particulière de la part des usagers,
- ▶ ceux dont la fréquentation était incompatible avec la préservation des oiseaux au moins pendant une période de l'année, dont le sentier de Volcégur,
- ▶ les sentiers impraticables.

Ce travail collaboratif, mené depuis 2018, a permis de partager les enjeux environnementaux ou liés à la pratique afin d'aboutir à la définition de règles générales sur la pratique du VTT.

Une brochure synthétise ces règles, présente les enjeux de conciliation entre préservation des espèces et activités sportives et détaille les différents itinéraires praticables en VTT et VAE.



13 prestataires signent pour une pratique raisonnée du canyoning



Le manifeste des bonnes pratiques du canyoning a été finalisé. Il a pour objectif de proposer aux professionnels et pratiquants un cadre non réglementaire destiné à pérenniser l'activité dans de bonnes conditions et protéger les sites dans lesquels elle s'exerce. Le guide comporte 9 règles d'or de bonnes conduites à respecter dans et autour du canyon. Il détaille les canyons où la pratique est possible et ceux où elle doit être évitée en raison de milieux trop fragiles. Le manifeste s'accompagne de plusieurs outils de communication (un flyer, un logo et



une vidéo) consultables sur le site internet du Parc dans la rubrique : Découverte / Parcourir le parc / autres activités de pleine nature.

Actuellement, 13 professionnels de Lozère, du Gard, de l'Aveyron et de l'Hérault ont signé le manifeste :

- ▶ Écho Minéral (Brenoux)
- ▶ Cévennes Évasion (Florac)
- ▶ Bureau des Moniteurs de Ste-Enimie
- ▶ La Cazelle (Ste-Enimie)
- ▶ Grandeur Nature (Pourcharesse)
- ▶ Bambou Canyon (Anduze)
- ▶ Pierre et Eau (Fressac)
- ▶ Sentiers Vagabonds (Anduze)
- ▶ Ultima Terra (Anduze)
- ▶ Millau Activités Nature (Millau)
- ▶ Esprit Nature (Aguessac)
- ▶ Bureau des moniteurs Cévennes (Creissels)
- ▶ Bureau des Moniteurs des vallées de l'Hérault et des Gardons (Ganges)

Cet engagement en faveur du manifeste permet de valoriser les efforts réalisés par les professionnels en faveur de la protection de l'environnement et de devenir ainsi interlocuteurs privilégiés du territoire auprès du Parc national et des instances.



En Vadrouille sur le mont Lozère

Randonner autrement, prendre le temps de découvrir le patrimoine culturel et naturel d'un lieu sans s'écarter de son chemin, c'était l'idée de l'appel à projets lancé en 2020 par le Parc national et l'association des parcs naturels du Massif central (IPAMAC). C'est le collectif artistique *Lundi Soir* qui a été sélectionné pour passer une année en résidence à la station du Bley-mard. Leur résidence s'est achevée l'été dernier avec la création d'une œuvre sonore baptisée *Vadrouille* afin de découvrir autrement les patrimoines du mont Lozère. 7 points d'écoute, implantés à la croisée du

GR7 et du chemin de Stevenson et matérialisés par des pierres invitent à faire une pause pour partir à la rencontre des habitants de ce territoire.

Au fil des 4 saisons, les artistes Laurine Carton-Amor, Sami Tedeschi et Valentin San Pietro sont allés, micro en main, recueillir les témoignages des habitants du mont Lozère afin qu'ils racontent leur quotidien, leurs souvenirs... Tout au long des 2 chemins de randonnée, 7 capsules sonores de 7 à 18 minutes plongent le randonneur, muni d'un kit d'écoute, dans la vie d'une éleveuse ovine, une ancienne garde-barrière, un astronome, dans le souvenir d'un enfant pris dans l'orage... L'œuvre artistique a été inaugurée le 10 juillet au Pont de Montvert via une séance collective d'écoute qui a rassemblé 70 personnes dans les jardins du Temple. Des restitutions ont été organisées durant tout le mois de juillet à Florac, Saint-Laurent de Trèves et à la station du mont Lozère.

Pour découvrir Vadrouille, deux possibilités sont offertes : télécharger l'application Vadrouille sur smartphone (Apple ou Playstore) ou emprunter un kit d'écoute au Bley-mard (office de tourisme ou Hôtel-Restaurant La Remise), A la station du mont Lozère (restaurant Le Refuge), et au Pont de Monvert (office du tourisme). Depuis l'inauguration de Vadrouille, 45 casques ont été empruntés afin de découvrir cette œuvre sur les 2 grands chemins de randonnée.



Dépatouillez-vous !

L'établissement public du Parc a proposé un nouveau programme de formation à destination de ses partenaires du tourisme, des élus référents, des acteurs des activités de pleine nature et des bénéficiaires de la marque *Esprit Parc National*. Ce programme n'a pu se dérouler dans son intégralité compte tenu de la crise sanitaire.

L'établissement a toutefois bénéficié d'une « fenêtre » favorable durant le mois de juin, ce qui a permis l'organisation de 4 sessions *le Parc mode d'emploi* en jauges réduites, rassemblant au total 43 partenaires.

Une nouvelle formation baptisée *Dépatouillez-vous !* a été organisée durant 2 journées. Elle visait à sensibiliser aux bons comportements à adopter en présence de troupeaux et face à des chiens de protection (chien patou). Elles ont accueilli 23 participants accompagnés par Magali Allard, formatrice référente pour l'institut de l'élevage dans l'exploitation de Dominique Serrano, éleveur et berger sur le causse de Sauveterre.

Ces formations, suivies par des conseillers en offices de tourisme pour mieux informer les randonneurs ont été aussi très appréciées par les agents du Parc et particulièrement les 6 agents d'accueil de terrain qui avaient dans leurs missions l'information des publics

sur les hautes terres en cœur de Parc où sont concentrés les troupeaux et leurs gardiens durant la période d'estive.

Enfin, une journée *Ambassadeurs du Parc* a été suivie par les gérants de 5 structures d'accueil avant le renouvellement de leur contrat d'engagement pour la marque *Esprit Parc National*.



Pour des animations accessibles à tous

En 2020, L'IPAMAC a invité les Parcs à rendre plus accessible l'itinérance sur leur territoire, en finançant l'expérimentation de projets spécifiques. 3 Parcs se sont portés volontaires dont les Cévennes.

L'établissement public, déjà très investi dans des actions d'éducation, d'animation et d'accompagnement à la découverte du territoire, a choisi de s'appuyer sur des sites et sentiers déjà existants afin d'y organiser des animations spécifiques ou inclusives à destination des personnes en situation de handicap mental, visuel, auditif ou moteur. Au-delà des seules problématiques d'aménagements, ces actions privilégient la rencontre et le partage avec ces publics, pour une égale prise en compte des besoins en accompagnement humain dans la découverte de la nature et de l'itinérance.

7 agents du Parc ont suivi 4 journées de formation assurées par un organisme spécialisé, Culture Accessible, également ouvertes à des prestataires touristiques. L'objectif était de mieux connaître les besoins des personnes en fonction de leur handicap et de bénéficier d'un accompagnement individualisé pour mettre en œuvre des actions concrètes en 2022. La session de formation doit s'achever en avril. Chaque



participant rendra ensuite compte des expériences vécues. Enfin, une réflexion sera menée pour mieux communiquer vers les publics concernés. Les agents et professionnels formés bénéficieront ainsi d'une boîte à outils très complète pour enrichir les futurs programmes d'animations d'activités accessibles à tous. Ces outils seront également disponibles pour les autres Parcs du Massif Central.

Les actions expérimentées :

- ▶ Accueil au Mas de la Barque des enfants de l'IME de Rochebelle (Alès) dans le cadre de la « journée solidaire » organisée par la GMF.
- ▶ Accueil à St Laurent de Trèves d'un groupe en situation de déficience visuelle, adhérents de l'association Ensemble48, pour vivre une soirée de découverte de l'environnement nocturne.
- ▶ Accompagnement d'un groupe d'enfants du service pédopsychiatrique du centre hospitalier François Tosquelles vers la découverte de la nature.



Destination s'enrichit de circuits trail

Outil incontournable pour la découverte du territoire, l'offre de randonnée de la plateforme en ligne « *Destination Parc national* » s'étoffe chaque année. Ainsi de nombreux circuits trails ont été valorisés l'année dernière. En partenariat avec le Département de la Lozère et le pôle de pleine nature du Mont Lozère, 17 circuits « trail » ont pu être renseignés et intégrés, au départ de Bagnols les bains, de la station du Mont Lozère, du col de Finiels, du Mas de La Barque et du Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Ces circuits sont plutôt réservés aux pratiquants aguerris.

Par ailleurs, 18 circuits de randonnée (dont 2 de VTT) ont également été ajoutés, grâce à une étroite collaboration avec la Maison du tourisme et du Parc de Florac et l'office du tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes. La plateforme a aussi été enrichie avec des randonnées à effectuer sur le secteur du Pays Viganais.

Cette année, l'accent sera mis sur des circuits trail et des circuits d'itinérance de 2 à 4 jours sur le massif de l'Aigoual. En lien avec le pôle de pleine nature, de nouveaux sentiers (trail, VTT et rando) seront également proposés sur le massif du mont Lozère.

D'autre part, les itinéraires de randonnée du Parc sont désormais accessibles sur la plateforme nationale (www.data.gouv.fr). En effet, l'opendata est désormais une obligation pour les établissements publics, leurs données doivent être diffusées librement et réutilisables sans limites.

Dans le cadre d'un programme européen « Alcotra » (PITEM MITO), visant à favoriser les échanges entre les différents acteurs, l'établissement a donc participé à l'élaboration et au développement d'un standard d'échange de données concernant les itinéraires de randonnée.

Ce schéma permet de rendre compatible les données du Parc avec l'ensemble des données nationales sans perdre en qualité. C'est un progrès notable dans l'histoire des échanges de données des acteurs publics. Le standard et le schéma ont été publiés sous licence libre et sont accessibles sur le site d'étalab.



4. Faire connaître et accueillir

Face à l'augmentation de la fréquentation touristique estivale, l'établissement a renforcé l'information des visiteurs sur les sites les plus prisés du territoire. Ainsi, pour la première année, 6 agents saisonniers de terrain ont été recrutés afin de sensibiliser le public aux bons gestes mais également pour les informer de l'offre de découverte du territoire.

Les agents avaient notamment à leur disposition des cartes postales présentant la réglementation sur un ton humoristique ainsi que le nouveau cartoguide du Parc.

L'accueil se fera aussi via de nouveaux lieux. Ainsi, la future Maison du mont Lozère prend forme. Son projet scientifique et culturel a été validé par le Conseil d'administration du Parc. Une scénographie originale articulée autour de 3 médias donnera à voir et à entendre l'exposition permanente qui aura pour fil rouge l'agropastoralisme.



Éducation au développement durable du public scolaire

Une offre variée pour les écoliers

Chaque année, le service éducatif du Parc propose aux écoles du territoire une offre pédagogique en lien avec l'actualité de l'établissement. En 2018, le Parc national a décroché le prestigieux label de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Depuis 2020, il ambitionne de devenir un territoire accueillant pour les pollinisateurs. Il participe également à un programme de réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses. En conséquence, l'établissement public propose aux enseignants de construire des projets pédagogiques sur les thématiques de la nuit, des pollinisateurs et des vautours.

“ 56 classes engagées avec le Parc ”

Le projet, co-construit entre les enseignants et le service éducatif du Parc, comporte des interventions d'agents dans les classes en favorisant les sorties afin de sensibiliser les

élèves à la nature et à sa préservation. Les élèves partent à la découverte des pollinisateurs à proximité de l'école et aident les agriculteurs à planter des haies sur leurs exploitations. Ils réalisent des sorties de nuit



pour observer la biodiversité nocturne et le ciel étoilé. Enfin, ils peuvent randonner dans les gorges du Tarn afin d'identifier les différentes espèces de vautours et participer au lâcher de gypaètes barbues, comme ce sera le cas au printemps 2022.

Pour compléter ces projets, les élèves peuvent relever des défis nature pour comprendre ce qu'est la pollution lumineuse, observer les différentes phases de la lune, réaliser des herbiers numériques, ou encore imaginer et créer des insectes géants avec des matériaux de récupération.

En 2021/22, 56 classes de la maternelle au CM2 sont engagées dans un projet avec le Parc.



Célébration des 30 ans de la fête de la science

En octobre dernier, afin de célébrer le 30^e anniversaire de la fête de la science, l'établissement public a proposé deux animations à destination des élèves de collèges et de lycées.

Les élèves se sont mis dans la peau d'un gestionnaire forestier autour du lac des Pises. Aux côtés des professionnels de la forêt, ils se sont exercés au martelage, c'est à dire à la sélection des arbres destinés à la coupe en fonction des enjeux écologiques et de production.

Pour cela, les élèves ont participé à des ateliers leur permettant d'appréhender l'écosystème forestier, les besoins spécifiques des arbres, la régénération naturelle, la production et la biodiversité. Ils ont ensuite pu mettre en pratique ces découvertes.

Par ailleurs, les élèves se sont rendus chez des maraîchers avec des agents du Parc dans le cadre de l'opération "Plantons des haies mellifères" menée dans le cadre du programme pollinisateurs.

A cette occasion, les élèves ont étudié le montage d'un projet de plantation de haies sur une parcelle, découvert l'exploitation et les techniques agricoles et assisté à une conférence sur les pollinisateurs animée par David Genoud, spécialiste des abeilles sauvages.

Sensibilisation du grand public



6 agents saisonniers de terrain à la rencontre des visiteurs

Cet été, comme prévu, l'affluence de visiteurs a été importante. Le Parc national s'y était préparé en recrutant, pour la première fois, 6 agents saisonniers de terrain afin que les touristes puissent se ressourcer,

apprendre et découvrir les trésors de notre région tout en respectant l'esprit des lieux.

Originaires du territoire, les 6 jeunes agents saisonniers ont été positionnés en binôme sur les sites les plus fréquentés : le chaos de Nîmes-le-Vieux, le sentier des Corniches, le météosite de l'Aigoual, le lac des Pises, le pont du Tarn, le sommet de Finiels, Mas Camargues... A l'aide de brochures, ils ont informé les visiteurs de la réglementation spécifique du cœur de Parc, donné des conseils sur des balades, présenté les espèces emblématiques du Parc et répondu aux questions.

Preuve de l'affluence, malgré une météo maussade en juillet, plus de 3500 personnes ont ainsi été sensibilisées sur le sentier des Corniches. Les agents saisonniers étaient également chargés d'assurer le lien avec les bergers afin de favoriser la cohabitation entre activités pastorales et touristiques. Une formation théorique et pratique leur avait été dispensée sur cette thématique afin de mener à bien leur mission. Ils ont donc rencontré à plusieurs reprises les bergers sur les estives du mont Lozère et de l'Aigoual afin de répondre à leurs attentes et sensibilisé les visiteurs aux comportements à adopter face aux patous. La mission des agents de terrain a été bien accueillie par les acteurs du territoire et sera reconduite cette année.

Des cartes postales pour faire connaître la réglementation

Le territoire du Parc national connaît chaque année une hausse de la fréquentation touristique, un constat d'autant plus visible depuis la crise sanitaire où les grands espaces naturels ont été plébiscités par les visiteurs. Ces nouveaux publics ne sont pas toujours au fait des activités quotidiennes qui se déroulent en cœur de Parc et de la réglementation qui y est en vigueur.

Outre l'emploi de 6 agents saisonniers, l'établissement public a édité une série de 13 cartes postales aux couleurs vives et énonçant chacune de façon humoristique une règle à respecter : tenir son chien en laisse, ne pas allumer de feux, ne pas camper, ne pas jeter ses déchets, être discret...

Ces cartes postales ont été distribuées aux visiteurs par les gardes-moniteurs des 5 massifs et par les agents saisonniers de terrain. Elles ont par ailleurs été mises en vente à la Maison du tourisme et du Parc de Florac et dans les offices de tourisme qui le souhaitaient. Des affiches ont également été distribuées aux offices de tourisme et relais d'information du Parc ainsi qu'aux prestataires touristiques bénéficiaires de la marque *Esprit Parc National*.

Les cartes postales ont également été publiées sur les réseaux sociaux. Notons par exemple que la carte sur le camping en cœur de Parc « *Camper ne tient pas debout* » a été vue par 26 610 personnes. Via un lien, chaque publication a renvoyé à la page du site internet « *Les règles pour tous* », dont la consultation a progressé de 6 %. Une preuve supplémentaire de l'efficacité et de la pertinence de cette campagne de sensibilisation.



Les animations estivales : le plaisir du partage

Pour la seconde année consécutive, le programme d'animation a dû être adapté à la crise sanitaire : animations en extérieur, inscription obligatoire et instauration de jauges de 12 à 20 participants. Sur le volet communication, le programme d'animation a été présenté par date et non plus par massif pour davantage de lisibilité. Il a une nouvelle fois été largement diffusé sur le territoire via sa distribution dans les lieux d'accueil du public (6000 ex), son inclusion dans le numéro de juin du magazine *Des serres en valats* (42 000 ex), l'inscription de chaque animation à l'agenda du site internet du Parc et de ses partenaires ainsi que leur diffusion sur les réseaux sociaux.

Durant l'été, 136 animations gratuites ont été organisées permettant au public de découvrir la forêt, réaliser un inventaire naturaliste, s'initier à la lecture de paysage, observer le ciel étoilé, écouter la biodiversité nocturne, résoudre des énigmes en famille ou encore rencontrer un berger. Ces animations ont rassemblé 2250 personnes dont 42 % d'habitants du territoire. A titre d'exemple, 455 personnes sont allées à la rencontre d'un agent du Parc au cœur de la colonie de vautours et une centaine d'autres ont échangé avec un agent au Lac des Pises.

“ 2250 personnes
dont 42 %
d'habitants ”

Même si les événements phares ont dû être reportés en raison de la Covid 19, certains ont pu être organisés : 5 soirées de restitution du projet artistique Vadrouille, une journée Land Art sur les balcons de l'Aigoual ou encore 4 soirées lunaires chez des bénéficiaires de la marque Esprit Parc National. Ces soirées nocturnes remportent chaque année un beau succès.

Au printemps dernier, des soirées ont été organisées dans le cadre du programme « Pollinisateurs » porté par l'établissement public. Elles se sont déroulées à Val d'Aigoual, Vialas et Ispagnac avec au programme : présentation des actions conduites, diffusion de courts métrages et du film *Honeyland*.



De nouveaux sentiers de découverte à Barrandon et Nîmes-le-Vieux

La phase de conception de deux nouveaux sentiers de découverte a été lancée en 2021. Ils permettront d'enrichir (encore) l'offre de découverte du Parc national.

Le premier s'inscrit dans le cadre du Pôle de pleine nature du mont Lozère. Il se déploiera autour de l'étang de Barrandon (Saint-Etienne-du-Valdonnez), en cœur de Parc. Cet étang, fréquenté par 12000 personnes par an, est reconnu pour la pratique de la pêche. Après une concertation des partenaires (Fédération départementale de pêche, collectivités territoriales et agriculteurs), le principe d'un parcours naturaliste circulant autour de l'étang a été confirmé. Cette

proposition, tout en garantissant une maîtrise des flux de circulation dans ces milieux sensibles, vise une sensibilisation d'un public majoritairement urbain. S'adressant aux familles, le parcours prévoit une découverte des milieux naturels du plus sec au plus humide. Porté par le Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère, ce sentier est financé par l'Europe (FEDER), la région Occitanie, la Département de la Lozère et la communauté de communes mont Lozère. L'établissement public participe à la conception et fournit les contenus et les illustrations.

Le second sentier en cours de conception est lancé sur le site de Nîmes-le-Vieux. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation de l'étude hydrogéologique du causse Méjean, en offrant un support pérenne de sensibilisation sur un site emblématique. Il s'agit d'une requalification du parcours existant de Nîmes le Vieux, dont le dernier aménagement était devenu obsolète et mal adapté aux usages pastoraux actuels. Le nouveau sentier proposera une vulgarisation du « système karstique » à destination du grand public, tout en sensibilisant aux enjeux de protection de la ressource en eau. Porté par l'établissement public, ce projet intègre les partenaires de l'étude hydrogéologique : Agence de l'eau Adour Garonne, Comités régional et départemental de spéléologie... Le projet s'inscrit dans le plan d'action du Grand site Occitanie « Gorges du Tarn » et vise le label « sentier karstique » de la Fédération française de spéléologie.

Le cartoguide du Parc fait peau neuve

« *Parc national des Cévennes, vous avez choisi la bonne destination !* », c'est l'accroche du nouveau cartoguide du Parc national. Incontournable pour découvrir le territoire, cet outil a fait peau neuve au printemps dernier.

Des textes courts et des chiffres clés présentent le Parc, ses missions, son histoire, ses richesses naturelles, les activités de pleine nature, la marque *Esprit Parc National*, les maisons et relais d'information du Parc...

Chaque thématique est illustrée par un pictogramme et une belle photo rendant ce dépliant plus dynamique et plus pratique pour sa consultation. Grâce à une mise en

page « plus aérée », en quelques coups d'œil, le visiteur a accès à une multitude d'informations. Comme sur l'ancien modèle, la réglementation en cœur de Parc est mentionnée.

Nouveauté, les 36 sentiers de découverte du Parc sont localisés sur la carte du territoire et la légende informe sur la durée, la distance et le dénivelé de chaque sentier.

Imprimée à 30 000 exemplaires, le cartoguide du Parc est distribué dans les offices de tourisme et relais d'information du territoire.

“ les 36 sentiers de découverte du Parc sont localisés ”



La nuit, le Parc se révèle autrement

En partenariat avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Parc national des Pyrénées, l'établissement public a conçu un livret grand public sur la nuit. Ce livret a été décliné pour chaque territoire. Il présente les différentes possibilités de découverte du monde de la nuit dans le Parc : sorties nocturnes accompagnées, hébergements labellisés « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE), séjours astronomie, les Nuits du Causse Noir. Il propose aussi des actions faciles à réaliser pour préserver la biodiversité nocturne comme par exemple la confection d'un abri à chauve-souris. Le livret aborde aussi la question de la pollution lumineuse et les moyens de la réduire. Il retrace l'engagement du Parc national pour protéger l'environnement nocturne.

Enfin, une carte pointant les principales constellations permet d'explorer le ciel et de repérer certaines d'entre elles grâce à de petites astuces. Le livret a été donné à tous les bénéficiaires de la marque *Esprit Parc National* ainsi qu'aux membres de la commission tourisme. Il sera distribué à plus grande échelle cette année.



Le Guide du naturaliste revu, corrigé et enrichi

Une nouvelle édition du Guide du Naturaliste est parue en avril, chez Glénat. Ce guide de terrain présente l'ensemble des milieux naturels présents sur le territoire du Parc national, soit 168 types de milieux, ou « habitats », regroupés en 56 fiches détaillées et illustrées par des graphiques, cartes, dessins et plus de 460 photographies couleurs.

Dans chaque fiche, la description s'accompagne d'éléments synthétiques résumant les conditions écologiques du milieu et d'informations clés sur les espèces végétales et animales qui y sont liées. Alliant rigueur scientifique et démarche pédagogique, cet ouvrage de référence est le compagnon indispensable pour partir en balade.

Les nouveautés :

- ▶ un nouveau format plus moderne et plus facile à emporter en balade, une couverture renouvelée,

- ▶ une fiche habitat supplémentaire consacrée aux « pelouses des versants rocailloux », des zones sommitales ensoleillées du mont Lozère et du mont Aigoual, entre 1300 m et 1600 m d'altitude,
- ▶ le contenu de nombreuses fiches habitat modifié,
- ▶ une clé de détermination plus détaillée,
- ▶ la bibliographie augmentée est dématérialisée et pour la première fois accessible à partir d'un QR code,
- ▶ des cartes mises à jour et de nombreuses nouvelles photographies.



Structures d'accueil

Adoption du projet scientifique et culturel de la Maison du mont Lozère



Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc a validé le 23 septembre dernier le « projet scientifique et culturel » (PSC) de la Maison du mont Lozère. Dans un contexte de requalification complète, « l'écomusée du mont Lozère » qui bénéficie de l'appellation « musée de France », s'épanouira désormais au sein de la « Maison du mont Lozère ».

Il sera également doté de nouvelles réserves, pour la partie de la collection d'objets non exposée. Le PSC constitue un document légal et obligatoire pour un musée de France et la validation par son instance de tutelle est requise. Ce document opérationnel et stratégique dresse un bilan et définit l'identité et les orientations d'un musée pour une durée minimale de 5 ans.

Le PSC confirme ainsi les grandes orientations définies depuis 2015 avec l'ensemble des partenaires du projet de Maison du mont Lozère, sous la houlette d'un comité scientifique ad-hoc. Au-delà des précisions sur le nouvel équipement en cours de réalisation (la Maison du Mont-Lozère), le PSC détaille plus précisément le concept de l'exposition permanente autour de l'interprétation de l'agropastoralisme. Les modalités de conservation de la collection sont également définies : conservation préventive, récolement décennal et politique d'acquisition. Le PSC propose aussi une politique des publics et les modalités de fonctionnement entre l'établissement (propriétaire de la collection et des réserves) et la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère (maître d'ouvrage de la Maison du mont Lozère). Le positionnement culturel et touristique est également réaffirmé, avec notamment l'intégration du site comme « Haut-lieux de l'agropastoralisme » du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen.

En parallèle de la rédaction du PSC, l'avant-projet définitif de la scénographie de l'exposition permanente, proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre a été amendé et validé par le comité scientifique. Le scénario et les propos développés sur l'agropastoralisme du mont Lozère sont clairement identifiés. Les principes scénographiques autour de trois médias sont confirmés : les objets, pour leur rapport concret et sensible au mont Lozère ; les grandes illustrations qui proposent des représentations artistiques et interprétées ; le son qui fait appel à une démarche créative et vivante.



Le pilotage des politiques

Animation de la charte

Charte et Changement climatique au menu du CESC

Après plus d'un an et demi de réunions occasionnelles par visioconférence, les membres du Conseil économique social et culturel (CESC) ont exprimé le souhait de se retrouver en présentiel pour renouer les liens. Ainsi, deux réunions plénières se sont déroulées au siège du Parc, les 18 juin et 10 octobre. Les membres ont répondu présents à l'invitation du président du CESC, Philippe Galzin, pour des séances de travail consacrées à l'évaluation à mi-parcours de la Charte, à la démarche d'adaptation au changement climatique et au dialogue territorial sur les sujets de la vie locale.

L'évaluation de la Charte est une mission fondamentale du CESC : les membres ont partagé les premières réflexions sur les questions évaluatives et se sont notamment intéressés aux indicateurs d'ancrage du

parc au sein du territoire. Plusieurs membres seront associés au comité de pilotage de l'évaluation à mi-parcours.

Suite à l'édition du cahier climatique à l'occasion des 50 ans du parc, le CESC souhaite s'investir sur cette thématique : les membres ont partagé leurs perceptions du changement climatique et de la capacité d'adaptation du territoire. Plusieurs ateliers ont permis d'identifier des axes de travail pour sensibiliser et impliquer les habitants dans la construction d'un plan d'action à l'échelle du territoire.

Le CESC a également consacré une partie de ces séances à dialoguer sur les sujets d'actualités des territoires : surfréquentation, prélèvement des ressources, pollution sonore en cœur de parc, usage des VTT à assistance électrique, liste des essences autorisées à la plantation ainsi que le rôle des agents de l'établissement concernant le loup.



Des journées de rencontres avec les élus référents

La désignation d'un élu référent au sein de chaque commune fait partie des 10 engagements pris par les collectivités lors de leur adhésion à la charte du Parc national. L'élu référent est l'interlocuteur privilégié du Parc national pour la commune.

Suite au renouvellement des conseils municipaux au printemps 2020, des rencontres entre les élus référents, les instances et la direction de l'établissement public ont été organisées le 6 juillet dernier sur chacun des massifs et ont rassemblé plusieurs dizaines de participants.

Dans les vallées et piémont cévenols, les élus référents ont notamment travaillé en ateliers et fait part de leurs attentes sur plusieurs thématiques : pastoralisme et ouverture de milieux, ABC, RICE, la pierre sèche, la gestion collective de l'eau, l'enlèvement des véhicules hors d'usage, la diversification des activités liées à l'arbre, l'adaptation au changement climatique...

Sur le mont Lozère, les élus ont exprimé leurs attentes vis à vis du Parc en tant qu'outil de protec-



tion. Selon eux, l'établissement doit être précurseur sur les réponses à apporter au changement climatique, il doit poursuivre son travail de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes... Ils ont également fait part de leur crainte concernant une surfréquentation touristique du territoire.

Sur le massif Causses-Gorges, il a été question des futures conventions d'applications pour la période 2022 – 2028. Des actions concrètes seront réalisées dans les domaines du tourisme, eau, agriculture, forêt, chasse, culture, urbanisme et biodiversité. Chaque réunion a également été l'occasion d'échanges autour des missions du Parc et du rôle joué par les communes en lien avec celles-ci.



Relance de la dernière phase des conventions d'application 2022/2028

La contribution des communes et intercommunalités est déterminante pour la mise en œuvre de la charte du Parc national adoptée en 2013. Cette contribution est formalisée par des conventions pluriannuelles signées par chaque commune et chaque intercommunalité d'une part et par l'établissement public du Parc national des Cévennes d'autre part. La convention

liste notamment les actions qui seront mises en œuvre par les collectivités avec le soutien de l'Établissement.

En 2021, à mi-parcours de la vie de la charte et suite au renouvellement des équipes municipales, les délégués territoriaux ont organisé des temps de discussion collectifs par territoire, pour partager le bilan des 6 premières années de ce partenariat et pour définir les perspectives pour les 6 prochaines années de 2022 à 2028.

Le bilan partagé témoigne de relations apaisées et constructives, de liens entre délégués territoriaux et élus référents fluides et continus et d'un niveau de réalisation des engagements par les communes globalement satisfaisant. La modernisation de l'éclairage public selon les normes de la Réserve internationale de ciel étoilé, la mise en œuvre des atlas de la biodiversité communale (ABC), la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte, l'exonération de la taxe foncière non bâtie en faveur de l'agriculture biologique, l'abandon de l'usage des pesticides dans les espaces publics, la prise en compte des enjeux rapaces, ont largement mobilisé les communes.

Pour les 6 ans à venir, les actions envisagées sont : la poursuite du déploiement des ABC, la mise en place du plan pollinisateurs (plantation de haies mellifères), le développement de trames de vieux bois ; la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, l'usage et la valorisation de la pierre sèche, la modernisation et la numérisation du réseau de petites randonnées, la promotion de la destination Parc national...

Politiques régionales et nationales

Plan loup : l'établissement engagé dans le suivi de l'espèce et la réalisation des constats

L'établissement public du Parc contribue à la mise en œuvre du Plan national Loup par des actions spécifiques sur le suivi de l'espèce mais aussi par la réalisation des constats auprès des éleveurs suite à des actes de prédation sur le territoire du Parc et par l'accompagnement des éleveurs volontaires dans la réflexion sur la mise en œuvre de mesures de protection de leur cheptel.

Concernant le suivi de l'espèce, en 2021, compte tenu d'un enneigement plus propice qu'en 2020, la recherche hivernale des indices de loup a pu être menée : 46 prospections ont été réalisées (42 en Lozère et 4 dans le Gard) par les agents du Parc pour un total de 407 km parcourus à pied (373 km en Lozère et 34 km dans le Gard), répartis en zone cœur principalement.

Ces prospections ont permis de transmettre à l'OFB 9 fiches indices correspondant à 4 pistes suivies, 2 crottes et une urine prélevées et 2 vidéos enregistrées sur des pièges photo. Les 4 fiches « empreintes » réalisées lors des circuits hivernaux ont été classées : loup retenu. Les analyses génétiques réalisées sur les 2 crottes et l'urine ont mis en évidence la présence d'un même loup mâle d'origine italo-alpine déjà identifié en 2018 et 2019. L'EMR (effectif minimum retenu) sur la ZPP (zone de présence permanente) "Grands-Causse - Mont-Lozère" pendant cette période du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2021 est de 1 individu (dans l'attente des autres résultats génétiques pour confirmation).

Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2021, ce sont au total 23 fiches indices supplémentaires (témoignages, photos...) qui ont été transmises au réseau « loup-lynx » de l'OFB, dont 8 ont été retenues « loup », 2 ont été écartées et 5 classées « invérifiables » (8 fiches sont encore en cours d'analyse).

En fin d'année dernière, suite à des vidéos obtenues par des pièges photographiques montrant 2 loups ensemble sur le mont Lozère et en fonction d'éventuels indices complémentaires qui auraient pu être récoltés, l'EMR (effectif minimum retenu) pourrait être révisé par l'OFB.

Les agents du Parc auront donc consacré un temps important (60 hommes-jours) au suivi du loup dans le Parc, ce travail étant considéré comme une priorité puisqu'il sert de référence pour les services de l'État dans le classement des communes au titre du « plan national loup » définissant l'éligibilité des éleveurs aux aides à la protection des troupeaux.

Le plan national loup a permis en 2021 de financer une partie des actions de l'établissement pour accompagner le pastoralisme : amélioration des conditions d'hébergement des bergers (récupération d'eau de pluie, production d'énergie solaire pour les cabanes pastorales...) ou encore le recrutement d'agents de terrain pendant l'été pour aller à la rencontre des touristes et les sensibiliser notamment aux bons gestes à adopter en présence des troupeaux et de leurs chiens de protection (voir p 34).

Concernant les constats réalisés sur le territoire du Parc pour la saison 2021, les agents de l'établissement ont réalisé 29 constats de dommages (14 en 2020), dont 16 (4 en 2020) pour lesquels la Direction Départementale des Territoires (DDT) a conclu « responsabilité du loup non écartée » permettant ainsi l'indemnisation des dégâts causés. Si la réalisation de ces constats est une étape indispensable pour permettre aux éleveurs de pouvoir prétendre à une prise en charge des dommages sur les troupeaux par l'État, ils ont parfois été réalisés dans un climat de forte tension lié à la concentration d'attaques sur le Sauveterre et aux mortalités bovines, inexpliquées dans un premier temps puis identifiées comme liées à un problème sanitaire (recrudescence du charbon) sur le mont Lozère.



Politiques européennes et internationales

Un territoire test pour anticiper les effets du changement climatique

L'établissement s'est investi dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Il a pour cela intégré le projet Natur'Adapt en tant que « site-test ».

Le projet LIFE Natur'Adapt, porté par l'association Réserves naturelles de France (RNF), vise à mieux intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des aires protégées.

En tant que site expérimental, le Parc mettra en œuvre la méthode proposée par RNF pour élaborer, en un an, un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et un plan d'adaptation du Parc national au changement climatique. En d'autres termes, il s'agit d'anticiper les changements climatiques et leurs impacts sur le territoire, pour mieux s'y préparer et s'y adapter.

Pour cela, l'établissement a opté pour une approche concertée, menée en lien étroit avec le territoire.

Un comité de pilotage, composé des personnes volontaires issues du conseil d'administration (CA), du conseil scientifique (CS) et du Conseil économique, social et culturel (CESC) de l'établissement a été mis en

place afin de coordonner les travaux.

Une première liste de « composantes » du territoire, éléments du patrimoine naturel ou activités humaines représentatives, emblématiques ou à fort enjeu, a été définie collectivement. Leur analyse permettra de produire le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et le « récit prospectif » du territoire.

Plusieurs séquences de travail ont été organisées lors des séances du CESC, du CS et des commissions « Agriculture », « Architecture, Urbanisme, Paysage » et « Biodiversité ».

En octobre, une enquête participative a été lancée auprès des habitants et usagers du territoire, afin de mieux connaître leur perception du changement climatique et la façon dont ils envisagent de s'y adapter.

Enfin, deux ateliers territoriaux se sont déroulés en janvier 2022, afin de permettre aux personnes du territoire volontaires et intéressées par la thématique de contribuer aux travaux menés.



Poursuivre la réintroduction du Gypaète barbus dans les Grands Causses

La réintroduction du Gypaète barbu a été initiée en 2012 dans les Grands Causses par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en partenariat avec le Parc national. Ce programme de réintroduction a pu se poursuivre localement jusqu'à cette année grâce aux financements obtenus par le programme européen Life GypConnect (2015-2022), porté par la LPO natio-

nale. L'objectif de ce programme est de renforcer la population de Gypaète barbu par la création d'un noyau de population dans les Grands Causses et de favoriser ainsi les échanges entre les populations des Alpes et des Pyrénées. Chaque année, 2 à 5 jeunes gypaètes ont été lâchés alternativement en Lozère, dans le Parc national et en Aveyron, dans le Parc naturel régional des Grands Causses. Au total, 30 oiseaux issus de centres d'élevage spécialisés ont été réintroduits dans les Grands Causses entre 2012 et 2021. Actuellement, 11 gypaètes sont présents sur ce territoire. Ce nombre d'oiseaux est pour le moment encore trop limité pour envisager une restauration pérenne d'une population de Gypaète barbu localement. De nouveaux lâchers d'oiseaux devront être entrepris à l'avenir. C'est dans ce cadre qu'un nouveau programme européen, Life Gyp'Act, vient d'être déposé cette année. Si celui-ci est accepté, il commencerait fin 2022 pour une durée de 6 ans. Comme pour le précédent Life Gypconnect, ce nouveau programme européen prévoit différentes actions de conservation, dont le lâcher de 4 à 6 oiseaux par an dans les Grands Causses, mais aussi des actions de sensibilisation et de communication auprès d'un large public. Il visera aussi à étendre à d'autres territoires les actions expérimentales menées dans le précédent Life, comme l'utilisation de munitions sans plombs expérimentée sur le territoire du Parc.

Zoom sur l'actualité des massifs



Massif Aigoual



Aire de Côte s'offre une seconde jeunesse

Le gîte d'étape pédestre et équestre Aire de Côte situé à Bassurels sera fermé cette saison. D'importants travaux vont être entrepris afin de répondre aux nouvelles demandes des randonneurs. Il propose à l'heure actuelle 46 couchages disposés en dortoirs de 4 à 9 places ainsi que la possibilité de dîner sur place. Des équipements pour héberger les chevaux sont également disponibles. Actuellement l'activité n'est pas rentable car seulement 35 % des lits sont occupés chaque année. Des travaux d'amélioration du confort et de la fonctionnalité technique du site (cuisine, blocs sanitaires, espaces communs ...) seront réalisés et le logement des gérants sera totalement rénové. Certains dortoirs seront transformés en 5 chambres « famille » de 2 à 5 places afin de répondre à la demande et augmenter ainsi la fréquentation de ce gîte.



Alzon et Arrigas se lancent dans un ABC

Suite à la finalisation de l'ABC d'Arphy et au regard du bon déroulement de celui de Val d'Aigoual, il a été décidé d'accompagner un nouveau projet sur le massif. Les communes d'Alzon et d'Arrigas avaient déjà manifesté leur intérêt pour la démarche et ont accepté de co-construire un projet sans certitude quant à la date d'un futur appel à projets national. Un important travail préparatoire a été réalisé par un comité de préfiguration multi-acteurs (élus, associations, habitants). Il a permis de tisser des liens, de préciser les objectifs de l'ABC, d'aller plus loin dans la préparation des programmes de sensibilisation et d'inventaires. Ce travail de maturation a porté ses fruits puisque la candidature, déposée en octobre, a été retenue par l'OFB malgré un niveau d'exigence et un nombre de candidatures toujours croissants.





Massif Aigoual

L'éphémère se pérennise sur les Balcons de l'Aigoual

Aménagé et balisé au départ de la station de Prat Peyrot, le parcours Land art des Balcons de l'Aigoual rejoint désormais l'offre de découverte multi-pratiques du sommet de l'Aigoual. A cette occasion, la convention fixant les modalités de création en cœur de Parc national a été renouvelée pour 3 ans. Ce projet artistique est porté par la Filature du Mazel, en partenariat avec la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, l'ONF et le Parc.

Pour cette 4^e édition, le parcours a accueilli 3 nouvelles créations :

- ▶ « Plein souffle » de Xavier Rèche explore les jeux de tension et d'équilibre ;
- ▶ « Réseau » de Gilles Bruni révèle l'inter connectivité des espèces végétales ;
- ▶ « Burning bed » de Steven Onghena inaugure une sensibilisation au changement climatique dont il sera encore largement question lors de prochaines éditions.



Alain Fournier remporte le concours des prairies fleuries

Co-organisé par la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires et le Parc national, le concours récompense la prairie présentant le meilleur équilibre agro-écologique.

Pour cette édition, les 4 prairies sélectionnées sont des habitats d'intérêt communautaire répertoriés au sein du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint Jean ». Elles abritent une biodiversité remarquable et sont indispensables d'un point de vue agronomique pour les éleveurs.

Lors de sa visite sur la prairie d'Alain Fournier, éleveur bovin et caprin lait à Saint-André de Valborgne, le jury a relevé de nombreux points forts. Elle présente une diversité floristique riche, elle est productive et nutritive pour les animaux. La présence de végétation mellifère, rend la prairie accueillante pour les pollinisateurs et sa valeur patrimoniale et paysagère en font un milieu remarquable pour la faune. Elle se compose également d'une végétation précoce et tardive permettant une souplesse d'utilisation de la parcelle.



Massif Causses Gorges

Zen, star du sentier des Corniches

En avril dernier, un couple de vautour moine, on en compte 29 au total, a choisi d'installer son nid dans un grand pin situé à 30m de l'un des sentiers les plus fréquentés du territoire : le sentier des corniches. L'unique oeuf a éclos le 2 mai provoquant la curiosité des randonneurs et un peu d'inquiétude chez les agents du Parc et de la LPO. Allait-il survivre au dérangement ?

Une signalétique a été mise en place appelant les randonneurs à la plus grande discrétion et une veille a été assurée. Baptisé Zen en raison du calme dont il a fait preuve lors de son baguage, le jeune Vautour moine a pris son envol le 7 septembre à l'âge de 4 mois.



ABC : une belle dynamique engagée à Ispagnac

Malgré des contraintes sanitaires importantes, la municipalité a réussi à mobiliser les acteurs de son territoire (écoles, maraîcher, foyer rural, associations...) et à constituer un programme d'animation et d'inventaires complet. Les 11 rendez-vous proposés au public ont bénéficié d'un bon taux de participation. Sur le plan de la connaissance, les inventaires ont concerné la flore, les orthoptères, les chauves-souris et les insectes aquatiques. Les observations du Lézard ocellé, de l'Étourneau roselin et du Raton laveur ont été des moments marquants. Le programme 2022 se distinguera par une montée en puissance des activités scolaires (plantations de haies, travail sur les pollinisateurs) et de la dimension participative des inventaires (avis de recherche chauve-souris).

La Malène réaménage ses berges

La commune de La Malène a sollicité les équipes du Parc national et du Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement de la Lozère (CAUE) afin de mener une réflexion sur les berges du Tarn. L'accueil des estivants et les différents usages autour de ces espaces publics majeurs soulèvent en effet des problématiques paysagères. Un parcours le long des berges a permis de partager un regard sur ces espaces via des croquis et des photos.

Une stratégie d'aménagement et de gestion a ensuite été proposée à la commune. Celle-ci intègre les questions des liaisons entre les espaces publics, des planta-

tions et de la conception de mobilier unique dédié aux usages locaux. Les travaux ont été présentés aux élus et le Parc accompagnera la commune pour la partie opérationnelle.





Massif Causses Gorges



Des hôtels pour les insectes

Le 21 octobre dernier, trois classes de l'école publique de Florac ont inauguré deux grands hôtels à insectes dans la cour du château qu'ils ont contribué à confectionner dans le cadre du programme « Pollinisateur » porté par l'établissement. Le projet initial a consisté en la découverte du territoire proche de Florac via la ran-

donnée. Lors de sorties, des agents du Parc ont sensibilisé les enfants aux orchidées et aux pollinisateurs. Pour clôturer ce travail, l'établissement a sollicité les élèves pour remplir les troncs creux de châtaignier avec des branches afin que les insectes puissent s'y abriter durant l'hiver. Ils ont également conçu un panneau présentant plusieurs espèces d'insectes susceptibles d'y trouver refuge comme les syrphes, coccinelles, bourdons, mégachiles...



Une gestion forestière et sylvopastorale à Rocanti

Propriétaire de 22 ha de pins noirs à Rocanti, l'établissement public a choisi d'en faire un témoin de la multifonctionnalité des forêts caussenardes : produire du bois, accueillir la biodiversité, intégrer cette forêt plantée dans le paysage et offrir un pâturage sous-couvert. Après la première coupe en 2020 qui a permis d'organiser la circulation des engins et engagé l'irrégularisation des peuplements, il s'agissait de prévoir l'arrivée

des chevaux sur la parcelle située au sud.

L'éleveur et des agents du Parc ont installé une clôture électrique et deux exclos grillagés. Ceux-ci permettront un suivi comparatif avec la zone pâturée. En effet, le défi consistera à gérer la lumière (coupe) et la pression de pâturage (taux de raclage, durée, période) pour assurer le renouvellement de la forêt et sa diversification naturelle.

Pour la biodiversité, de façon transitoire, des nichoirs permettront d'accueillir des oiseaux et chauves-souris nichant difficilement du fait du faible diamètre actuel des arbres.





Massif Mont Lozère

Des équipements de découverte originaux et ludiques

Depuis le printemps 2021, de nouveaux dispositifs d'interprétation sont à découvrir au Mas de la Barque et au Pic Cassini. Près de la station, une plateforme accessible à tous permet une découverte sensorielle de la biodiversité du mont Lozère. Les visiteurs doivent

retrouver des empreintes d'animaux, deviner des modes de diffusion des graines ou se plonger dans la vie secrète du bois mort.

A quelques mètres de là, un sentier de découverte propose aux familles d'effectuer leurs premiers pas de naturalistes dans une forêt ancienne en compagnie du personnage fictif « Barque Page ». Des énigmes sont à résoudre tout au long du chemin. Enfin au Pic Cassini, des triangles en acier cortène pointent les 15 sommets observables, par ciel dégagé, depuis le belvédère.



Un nouveau couple d'Aigle royal à Vialas

En février dernier, un nouveau couple d'Aigle royal a été repéré sur la commune de Vialas. Il a installé son aire entre un nid de Circaètes et de Grands corbeaux. La couvée a donné lieu à la naissance d'un aiglon mâle. Il a été bagué et équipé d'une balise GPS. Celle-ci a cessé d'émettre quelques jours après son envol et le cadavre de l'aiglon a été retrouvé dans le secteur. Suite à une analyse, il serait mort de déshydratation et de malnutrition. Il est très rare que, la première année de nidification, un couple réussisse à amener un poussin à l'âge adulte. Mais, l'expérience aidant, les couples sont plus à même au fil du temps d'avoir un succès de reproduction.





Massif Mont Lozère



Un parcours d'orientation familial au Mas de la Barque

Dans le cadre du Pôle de pleine nature (PPN), l'établissement a accompagné le Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère pour la mise en œuvre de nombreux équipements sur le terrain et la réalisation des premiers supports de communication. Ainsi l'établissement a collaboré à l'écriture du topoguide des sites d'escalades, à la rédaction du cartoguide du versant

sud mont Lozère et à la conception de supports spécifiques en direction des familles qui pratiqueront la course d'orientation sur le site du mas de la Barque. Les agents ont participé à l'élaboration des énigmes et questions accessibles à tous les âges : les bizarreries du lézard vivipare, les exploits du criquet marcheur ou les propriétés fascinantes de l'arnica des montagnes se dévoilent ainsi au fil du parcours. La pratique de la course d'orientation n'empêche nullement de s'émerveiller des curiosités de la nature et de porter une attention respectueuse à tout ce qui vit dans ces lieux préservés.



ABC de Ponteil et Brésis et Saint André Capcèze, une première réussite

Les deux communes ont particulièrement réussi cette première année consacrée à la sensibilisation et aux inventaires. Elles ont su mobiliser les associations et les habitants pour constituer un programme de 13 animations dont l'un des temps forts a été l'événement de lancement organisé le 10 juillet en présence du célèbre animateur télé Frédéric Lopez. Les investigations menées sur la flore, les chauves-souris et les orthoptères ont permis de collecter plus de 4600 observations et de faire de belles découvertes comme le Grillon des marais (première observation dans le PNC). La majorité des contributions a été réalisée par Prune Pellet (de l'association Racines de terriens) dans le cadre de son inventaire de la flore communale. L'année 2022 devrait s'inscrire dans la continuité et être marquée par le lancement des animations scolaires.



Les acteurs de la RICE mis à l'honneur

A la veille de la manifestation du Jour de la Nuit, en partenariat avec les syndicats de l'électricité du Gard (SMEG30), de la Lozère (SDEE48) et Alès Agglo, l'établissement public a organisé une soirée à Maison Rouge à Saint Jean du Gard afin de mettre à l'honneur les acteurs engagés dans la rénovation de l'éclairage public et la valorisation de « la nuit » dans le cadre de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).

Ainsi, le 8 octobre dernier, 31 communes ayant rénové plus de 80 % de leur éclairage public et 15 prestataires touristiques labellisés *Esprit Parc National* engagés dans la valorisation de l'environnement nocturne ont reçu une plaque « Partenaire de la RICE ». La soirée s'est poursuivie par la présentation de l'observatoire des paysages nocturnes par Guillaume Cannat, journaliste scientifique, et d'une observation du ciel étoilé.



Dernière ligne droite pour les ABC de Génolhac et de Saint-Paul-le-Jeune

A Génolhac, la journée de concertation organisée le 24 novembre a été un temps fort de l'année. La matinée a été l'occasion d'une visite de terrain durant laquelle le Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles, le Cogard et le Parc national ont illustré les principaux enjeux de biodiversité du territoire. L'après-midi, les

participants se sont retrouvés en salle pour réfléchir aux actions envisageables afin de préserver et d'améliorer durablement la faune et la flore communale. Les jeunes éco-délégués du collège, plusieurs élus municipaux, des associations et des habitants ont pris part à cette journée très riche en échanges et en idées. Le plan d'actions communal est en cours de finalisation et devrait être approuvé début 2022. La commune de Saint-Paul-le-Jeune a finalisé son programme d'animations (stand chauve-souris lors du marché Succulences & Truculences, intervention lors du festival de contes...) et a débuté la recherche d'un partenaire technique pour la rédaction de son rapport.





Massif Piémont Cévenol



Que vous inspire la nuit ?

Un diagnostic sensible de la nuit a été expérimenté à Anduze et Genolhac du 4 au 9 octobre dernier dans le cadre d'un partenariat avec IPAMAC. La réalisation de ce diagnostic a été animée par le Collectif Renoir, constitué de chercheurs et praticiens (géographes, écologues, paysagistes, éclairagiste ...) spécialisés dans la protection et la valorisation de l'environnement nocturne.

Renoir propose une analyse des enjeux relatifs à la préservation de la nuit à l'échelle du territoire vécu et reposant sur l'expérience des habitants. Après une conférence permettant de cadrer le sujet, les participants, élus et habitants sont invités à partager leur expérience de la nuit en racontant une histoire particulière associée à un lieu qu'ils indiquent sur une carte de la commune. Ces micro-témoignages permettent alors de dessiner un diagnostic et d'ouvrir le dialogue sur les lieux trop ou insuffisamment éclairés, les lieux d'observation du ciel ou de la faune nocturne, les lieux de passage ou de balade, les éclairages éblouissants,

la mise en valeur du patrimoine... Ce type de séance collective peut être reproduit régulièrement pour enrichir et affiner l'analyse.

Ce diagnostic sensible permet d'élargir la palette de solutions possibles pour réduire la pollution lumineuse et valoriser la nuit. Il permet d'envisager des actions complémentaires à l'amélioration technique des luminaires : suppression de points lumineux inutiles ou à proximité de milieux sensibles pour la faune, mise en place de détecteurs, baisse importante de l'intensité d'éclairage selon les secteurs, complémentarité entre éclairage fonctionnel et mise en valeur du patrimoine bâti, sensibilisation de certains acteurs privés, mise en valeur de la nuit par des points d'observation ou des cheminements. Il permet enfin d'aborder la question de l'extinction des éclairages publics en milieu de nuit en sortant d'une approche « tout ou rien » qui peut être un frein.





Massif Vallées cévenoles

Naissance et envol d'un aiglon

Depuis 2012, un couple d'Aigle royal établi sur la commune de Cassagnas fait l'objet d'un suivi par les agents du Parc. En juin dernier, quelques jours avant son envol, l'aiglon de ce couple a été bagué et équipé d'une balise GPS. L'objectif était de décrire le domaine vital du couple et observer les phénomènes de dispersion du jeune après son émancipation. Après son envol, l'aiglon reste quelques mois sur le territoire de ses parents. Poussé vers la sortie en hiver, il se met en quête d'un nouveau territoire, cela prendra plusieurs années car un Aigle atteint l'âge adulte à 6 ans. L'aiglon a été observé cet été et à l'automne, volant avec aisance aux côtés de ces parents qu'il quittera bientôt.



A la rencontre des habitants du cœur de Parc

La relation entre le Parc et les habitants est une mission prioritaire. Sur le massif des vallées cévenoles, on recense 151 foyers en cœur de Parc dont 83 permanents sur une partie des communes de Molezon, Sainte Croix Vallée Française, Saint Martin de Lansuscle et Saint Germain de Calberte. Les activités humaines engendrent des interactions avec le milieu naturel. Les plus fréquentes sont souvent liées à l'agri-

culture, la chasse, la circulation, l'exploitation forestière, les activités de pleine nature ou l'urbanisme. Afin de favoriser les échanges avec les habitants du cœur de Parc et les sensibiliser à la réglementation qui peut parfois être mal perçue ou comprise, des contacts sont établis régulièrement. Ainsi en 2021, sur ce secteur, 125 foyers ont reçu la visite du garde-mondeur, chacune d'entre elles générant des échanges constructifs. En complément, des rencontres sur le terrain associant les mairies, les habitants et le Parc, seront proposées cette année notamment en Vallée Française afin que chacun puisse mieux se connaître et mieux se comprendre.





La trame de vieux bois s'intensifie

Afin d'augmenter la biodiversité dans les forêts, une trame de vieux bois est indispensable car les arbres

sont généralement récoltés à des stades où ils sont encore trop jeunes pour accueillir des espèces notamment liées au bois mort. Mais obtenir des îlots de biodiversité isolés ne suffit pas il s'agit aussi de permettre leur interconnexion. Plusieurs discussions avec les propriétaires ont permis le renforcement de ce réseau. A Ventalon en Cévennes, la commune a décidé, sur les conseils du technicien du Parc de conserver un îlot de 2,5 ha.

Ailleurs, en forêts privées, ce sont de nouveaux îlots de sénescence qui sont proposés sur les communes de Barre des Cévennes, Cans et Cévennes et Ventalon en Cévennes.

Ces îlots sont implantés préférentiellement dans des zones comprenant des vieux arbres mais leur emplacement est aussi choisi afin de ne pas gêner les autres usages de la forêt : récolte de bois, usage récréatif ou encore sylvopastoralisme.

Ventalon poursuit son aire terrestre éducative

En 2020, l'établissement Public a souhaité favoriser l'expérimentation d'Aires Terrestres Educatives (ATE) sur son territoire. Ainsi, en Lozère, 3 projets d'ATE ont vu le jour, accompagnés par les acteurs du réseau CPIE48 et les agents du Parc. Si ces démarches initiées par l'OFB présentent un intérêt majeur en matière d'implication des élèves en les mettant en position de gestionnaire d'un petit espace proche de l'école, elles permettent aussi de favoriser les synergies entre les acteurs éducatifs locaux. Le contexte sanitaire couplé à des mouvements d'enseignants sur les écoles concernées n'ont permis de maintenir une belle dynamique que sur une seule ATE, à l'école de Ventalon en Cévennes. Ainsi, les élèves de Christian Rameau se sont vus décerner officiellement ce label en juin 2021. Les élèves qui sont toujours en lien avec les structures accompagnatrices doivent maintenant mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité sur cet



espace. Elles feront l'objet de concertation avec les usagers et le propriétaire (berger, mairie) et favoriseront aussi de nombreux échanges et débats au sein de la classe.

Des tournées de veille à VTT à assistance électrique

Cet été, les itinéraires de randonnée ont à nouveau été très fréquentés, comme par exemple le « Chemin de Stevenson ». Si la majorité des randonneurs est sensible à la préservation de l'environnement, certains publics n'ont pas encore acquis les « codes » permettant de profiter de la nature tout en limitant l'impact de leur pratique (bivouac, feu...). Afin de sensibiliser ces « nouveaux » visiteurs, les gardes moniteurs ont utilisé des VTT à assistance électrique (VTT AE). Au

printemps dernier, 2 VTT AE sont venus s'ajouter aux 2 VTT existants et à la flotte de véhicules. L'autonomie et l'assistance procurée par ces nouveaux outils, permettent d'élargir le champ des tournées de veille tout en s'affranchissant de la contrainte du dénivelé.



Ce mode de transport silencieux a facilité le premier contact avec les visiteurs. Cette expérience positive sera renforcée cette année.

Gestion de l'établissement public

1. Autorisations d'emplois

La dotation rectificative de moyens pour l'année 2021 attribuait 85,1 ETPT et 76,3 ETP à l'établissement en 2021. Elle a été ré évaluée à 85,41 ETPT le 27 octobre 2021. **Les consommations se montent à 85,43 ETPT et 76,2 ETP au 31/12/2021, traduisant une saturation des seuils.**

Agents titulaires (en position normale d'activité) : arrivée d'un technicien Connaissance et Veille du Territoire, le retour d'un second (congé parental), départ de deux techniciens CVT, départ d'un agent administratif ayant demandé une rupture conventionnelle et départ à la retraite d'un second agent administratif. A cela s'ajoute la variation de temps partiels d'autres agents.

Cinq agents ont été intégrés dans des corps de la fonction publique de l'Etat (3A, 2B) et sont passés en position normale d'activité. Un agent détaché de la fonction publique de l'Etat a également été placé en PNA.

Agents contractuels : mouvements de personnels portant sur des arrivées et départs en détachement sur contrat (3 arrivées, 2 départs), d'agents en CDD (dont 3 entrées sur poste permanent, 1 départ à la retraite) et de saisonniers, ainsi que des passages à temps partiels. Un agent contractuel a bénéficié d'un passage en CDI. Recrutement d'un agent dédié pour suivre les chantiers durant la durée du Plan de relance.

Contrats aidés hors plafond :

► Contrats d'apprentissage :

une ingénieur paysagiste (3 ans) et une étudiante en licence professionnelle Coordination de projets en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (1 an).

► Contrats aidés :

- « Parcours emploi compétences » de 10 mois (depuis août 2020) au sein de la régie technique,
- contrat service civique (6 mois) pour la poursuite des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).



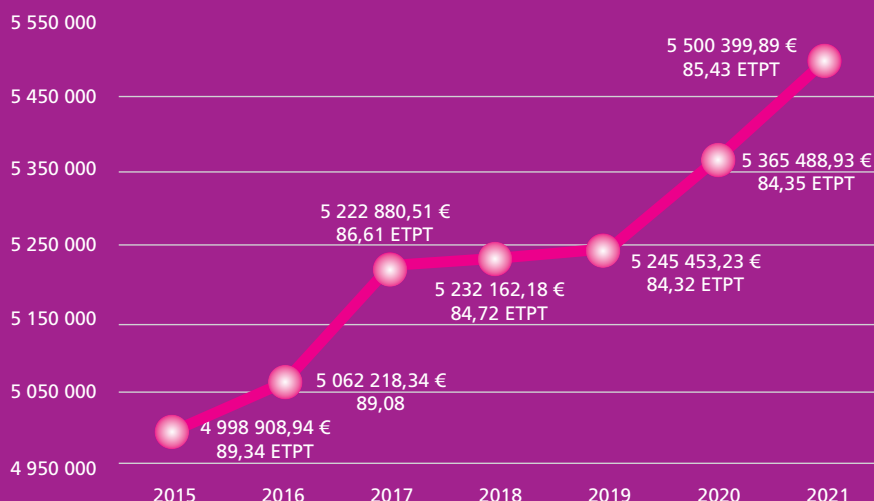
► Autres emplois hors plafond :

2 chargés de mission (pollinisateurs et observatoire de l'équilibre agro sylvo cynégétique - OEASC), un programmeur informatique (OEASC et Géonature), sur des contrats de plus d'un an et des contrats courts (animatrice Natura 2000, chargée de mission LAUBAPRO, deux saisonniers chargés de l'accueil de terrain cet été sur le Mont Lozère).

L'enveloppe globale des dépenses de personnel se monte à 5 509 666 € en AE et 5 500 400 € en CP.

Les charges salariales sont en hausse, à la fois en global et en coût moyen par agent : l'augmentation d'un ETP entre 2020 et 2021 mais surtout les différentes réformes (quasi statuts, modification des régimes indemnitaires...) qui ont impacté la gestion des personnels de la fonction publique ces dernières années expliquent cette situation. Si une baisse sensible (50%) des allocations de retour à l'emploi avait été observée entre 2020 et 2021, 2022 et les années suivantes verront cependant ce montant évoluer à la hausse consécutivement aux ruptures conventionnelles réalisées ou en cours.

Evolution des dépenses de personnel



2. Autorisations budgétaires

Le plan de relance de l'Etat a fortement pesé sur les budgets 2021 de l'établissement.

Ainsi après avoir constitué ses dossiers de demande de soutien, l'établissement a bénéficié de :

- ▶ 788 070 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sur l'appel à projets immobiliers de l'Etat (7 bâtiments concernés),
- ▶ 1 727 272 € pour 5 actions retenues au titre de la biodiversité (diminution de la pollution lumineuse issue de l'éclairage public, implantation de haies mellifères pour un territoire encore plus accueillant pour les pollinisateurs, rénovation exemplaire de la ferme du Bramadou pour la création de logements, adaptation du gîte Aire de Côte aux nouvelles demandes du public et enfin amélioration des conditions de conservation du patrimoine cévenol de la collection « Musée de France »).

Les crédits liés à l'appel à projets immobiliers de l'Etat ont été engagés à hauteur de 84% et payés pour 47%. Deux chantiers ont été achevés en 2021 (Barre des Cévennes et Fontvive). Les travaux de rénovation du logement de la Ségalières ont pris du retard ce qui explique la sous consommation des crédits de paiement. Les travaux sur la toiture des bureaux des Crozes Bas devraient être livrés en février 2022.

Le volet biodiversité est engagé à hauteur de 38%. Les paiements n'ont pas véritablement commencé. Les 500 000 € dédiés à la rénovation de l'éclairage public ont été engagés en 2021, ainsi que les premières commandes des projets Bramadou, Aire de Côte et pollinisateurs.

Pour le moment, le calendrier d'utilisation des fonds d'ici 2023 n'est pas remis en cause. L'EP PNC est confronté à la capacité des entreprises locales à répondre aux appels d'offres et à s'approvisionner.

Outre les investissements, les montants issus du plan de relance se sont traduits par une augmentation très nette de l'enveloppe d'intervention (subventions aux collectivités pour la rénovation de l'éclairage public) et dans une moindre mesure de fonctionnement (avec la contribution au projet pollinisateurs notamment).

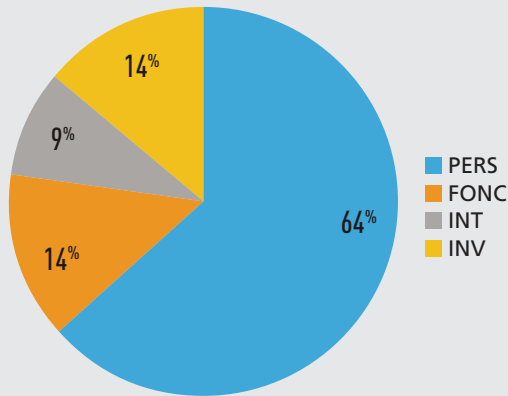
La réception de ces crédits liés au plan de relance, qui se traduiront par des décaissements étalés en 2022 et 2023, sont à l'origine de l'excédent budgétaire élevé (plus d'un million d'euros) observé en fin d'année 2021 et ce d'autant que l'établissement poursuit ses efforts concernant la réduction des charges de fonctionnement hors des frais de personnel.

DÉPENSES RÉALISÉES			RECETTES RÉALISÉES	
Enveloppes	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	5 509 666 €	5 500 400 €	1 593 253 €	Recettes fléchées
Dépenses de personnel	4 577 111 €	4 567 845 €	9 000 €	Recettes propres fléchées
Contributions employeur au CAS	932 555 €	932 555 €	322 317 €	Autres financements publics fléchés
Intervention	750 762 €	231 184 €	1 261 936 €	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	1 184 022 €	1 195 448 €	7 364 936 €	Recettes globalisées
Investissement	1 205 748 €	749 943 €	6 786 535 €	Autres financements de l'Etat
			578 402 €	Recettes propres
DEPENSES / Dépenses	8 650 198 €	7 676 974 €	8 958 189 €	RECETTES / Recettes
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	1 281 215 €			Solde budgétaire (déficit)

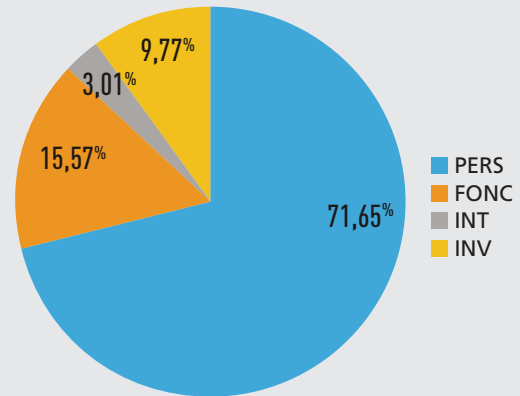
L'année 2021 se caractérise par une consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de plus de 95,6% (97,42% en AE et 95,86% CP en 2020), après les ajustements du dernier budget rectificatif.

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

Autorisations d'engagement consommées par enveloppe



Crédits de paiement consommés par enveloppe



3. Les recettes encaissées

Plus de 97% des recettes prévues au BR2 ont été encaissées.

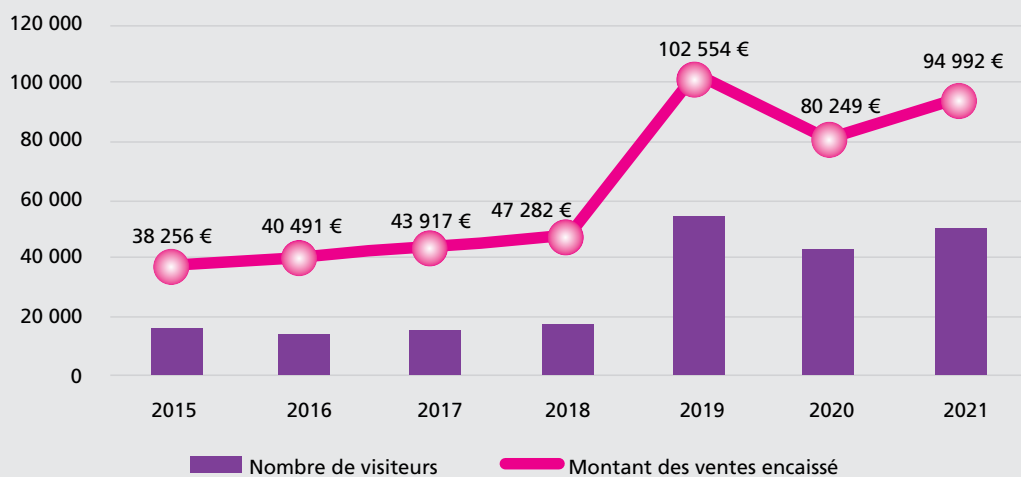
La contribution versée par l'OFB se monte à 6 786 535 € en 2021 (+ 2 223 € par rapport à 2020). Elle couvre 75,7% des recettes (90,7% en 2020).

Les 1ers versements liés au **Plan de relance** représentent en 2021 la somme de **1 075 952 €** soit 12% des recettes. L'établissement est également parvenu à encaisser des subventions importantes (sentier La Roque, Mas de la Barque Pic Cassini, aménagement des extérieurs de la Serreyrède, cabane pastorale La Borie du Pont...), mais reste en attente des subventions agriculture biologique, sentier d'interprétation du Mas de la Barque/Pic Cassini (FEDER), expérimentation oignons doux (acompte) et passage de faune.

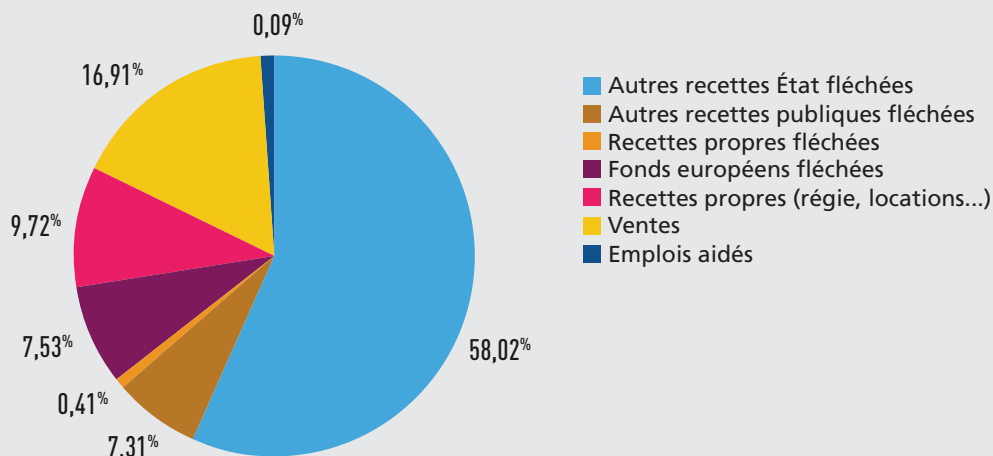
Les recettes propres de l'établissement, de 578 402 € (215 301 € en 2020), concernent les ventes de produits, les locations, les ventes et sont en forte progression en raison de l'encaissement des ventes des biens de la Roche (127 042€) et de la Borie du Pont (221 000€). Les recettes liées à la vente des véhicules de l'établissement s'élèvent à 15 600 €. Les recettes liées à la redevance des établissements marqués « Esprit Parc » ont été encaissées pour un montant de 7 080 €.

Le chiffre d'affaire de la maison du tourisme et du Parc à Florac, après une année 2020 marquée par la crise Covid, évolue de nouveau à la hausse mais sans encore retrouver le niveau de 2019.

Evolution des ventes et du nombre de visiteurs à la MTP de Florac depuis 2015



L'origine des recettes 2021 (hors contribution OFB) peut être schématisée de la manière suivante :



4. Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat 2021 fait apparaître un bénéfice de 491 976 €, une capacité d'autofinancement de 693 228 € et une augmentation du fond de roulement de 1 558 177 €.

La forte augmentation des produits est liée aux crédits Plan de relance pour plus d'un million d'euros et les ventes des biens mobiliers et immobiliers pour 365 443€ expliquent ces résultats.

Par conséquent le fonds de roulement et la trésorerie atteignent des niveaux records (plus de 2 M €) mais cette situation est cependant exceptionnelle.

5. Les marchés publics

Près de trente marchés à procédure adaptée ont été passés en 2021 contre une quinzaine en 2020, ce qui s'explique là encore par l'effet « plan de relance » puisque qu'il a été à l'origine de 21 d'entre eux pour les projets cités infra.

L'établissement adhère également à plusieurs groupements de commandes pour un montant total de près de **183 013 €** (+ 8000 € par rapport à 2020)

Direction des Achats de l'Etat (21 631 €)

Electricité (EKWATER et HYDROPTION)
et téléphonie fixe à partir de septembre 2021 (SFR)

ONCFS (6 688 €)

Groupement Environnement Habillement

Préfecture de la Région Occitanie (9 016 €)

Assurance RC / Expositions / Bâtiments (SOFAXIS),
maintenance ascenseurs (OTIS)

UGAP (145 678 €)

Assurance véhicules, acquisition véhicules, téléphonie portables,
renouvellement copieurs

Enfin, les marchés en cours en 2021, contractualisés avec près d'une trentaine d'entreprises, ont permis d'injecter près de **500 000 € dans le tissu économique local.**

CRÉDITS PHOTOS

Lise Merlin, Philippe Crochet, Bruno Descaves, Pierre Guéniot, Alicia Juge, Anne Legile, Régis Descamps, Yannick Manche, Adrien Majourel, Sandrine Descaves, Master science du bois, Mélouna Tifra, Florence Boissier, Nathalie Thomas, Etienne Jammes, Yann Dissac, Caroline Devevey, Stephan Corporon, Eddie Balaye, Noémie Cabannes, Jean-Pierre Malafosse, Isabelle Malafosse, Samuel Challéat, Emilien Héroult, Eleonore Solier, Philippe Argoud, Juliette Outrebon, Olivier Prohin, Arnaud Bouissou, Benoît Gineste, Laurent Béliet, Benoît Defrennes, Philippe Crochet, David Genoud, Frantz Hopkins, Claude Donnadiou, Gaël Karcewzski, Florian Herold, Natacha Maltaverne, PNR Ariège, CD30.

Mise en page & impression : Parc national des Cévennes - Mars 2022





Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • F 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>



@Parc.national.des.Cevennes



@parcnationaldescevennes



@PnCevennes



Parc national des Cévennes



Chaîne Parc national des Cévennes